



Commune - AIX-VILLEMAUR-PALIS

Analyse Développée 2018

TRES. AIX-EN-OTHE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
PRINCIPAUX CONSTATS	6
1/ LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT	7
1.1/ LES PRODUITS ET CHARGES RÉELS	7
1.1.1/ LES PRODUITS RÉELS	9
Les impôts locaux	10
Les reversements de fiscalité	15
Les attributions de péréquation et de compensation	19
Les autres produits réels	19
1.1.2/ LES CHARGES RÉELLES	21
Charges de personnels	23
Charges financières	22
Subventions, participations et contingents	24
Autres charges réelles	25
1.1.3/ COUVERTURE DES CHARGES PAR LES PRODUITS	26
1.2/ LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	27
1.3/ LE RÉSULTAT	28
2/ LA STRUCTURE BILANCIELLE	29
2.1/ LES INVESTISSEMENTS ET LEUR FINANCEMENT	29
2.1.1/ LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS	29
2.1.2/ LE FINANCEMENT	31
Le financement disponible	31
L'emprunt	31
2.2/ LES ÉQUILIBRES BILANCIELS	33
2.2.1/ LE FONDS DE ROULEMENT (FDR)	35
Les ressources stables	37
Les emplois stables	37
2.2.2/ LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR)	38
2.2.3/ LA COUVERTURE DU BFR PAR LE FDR : LA TRÉSORERIE	39

3/ MARGES DE MANOEUVRE	41
3.1/ OPTIMISATION DES RESSOURCES	41
3.1.1/ LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE	41
La politique de taux	48
3.1.2/ ANALYSE DE L'ENDETTEMENT	49
Le coefficient d'autofinancement courant	53
3.2/ OPTIMISATION DES DÉPENSES	55
3.2.1/ EN FONCTIONNEMENT	55
3.2.2/ EN INVESTISSEMENT	56
3.3/ FACTEURS DE RISQUES EXTERNES	57
LEXIQUE	58

INTRODUCTION

PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

La ville d'Aix-Villemaur-Pâlis est une commune française, située dans le département de l'Aube en région Grand Est, à 30 km à l'ouest de Troyes, en Champagne méridionale.

Cette commune nouvelle, créée le 1er janvier 2016, est issue de la fusion de trois communes : Aix-en Othe, Pâlis et Villemaur-sur-Vanne.

Elle est à ce jour, l'unique commune nouvelle du département.

Elle compte 3 619 habitants, sur un territoire communal de 75,3 kilomètres carrés.

En 2018, le revenu fiscal moyen par foyer s'élève à 22 015 € (moyenne nationale pour les communes de la strate nationale, 23 928 €).

63,6 % des foyers fiscaux sont non imposables (moyenne nationale, 59,8 %).

Elle est membre de la communauté de communes du Pays d'Othe, établissement public de coopération intercommunale (EPCI), à fiscalité additionnelle (FA) et à fiscalité professionnelle de zone (FPZ).

En 2018, elle a trois budgets annexes, qui sont l'eau, l'assainissement et le lotissement.

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

Informations sur la collectivité

	2016	2017	2018
Population	3 641	3 656	3 619
Strate	FPA/FPZ : Communes de 3 500 à 5 000 habitants	FPA/FPZ : Communes de 3 500 à 5 000 habitants	FPA/FPZ : Communes de 3 500 à 5 000 habitants
Nombre de collectivités dans la strate	138	74	58
Taux de centralisation des budgets de la strate			100,00 %

null

L'étude porte sur la période 2016-2018.

Cette première analyse est réalisée essentiellement à partir des données des fiches d'analyse des équilibres financiers fondamentaux (AEFF) de la commune.

La strate démographique utilisée pour établir les comparaisons nationales englobe les 58 communes de 3 500 à 5 000 habitants, appartenant à un EPCI FPA/FPZ.

Les données proviennent du budget principal et ont été complétées le cas échéant par les données les plus significatives des budgets annexes.

Les chiffres sont exprimés en euros (€), en milliers d'euros (k€) et en millions d'euros (M€).

PRINCIPAUX CONSTATS

En €	Tableau de synthèse		Évolution	Repères - 2018	
	2017	2018	2017 / 2018	Commune	Strate nationale
				En € par habitant	
Résultat de fonctionnement	50 374	593 284	1 077,8 %	164	159
Produits réels de fonctionnement	3 310 237	3 510 136	6,0 %	970	1 234
Charges réelles de fonctionnement	3 179 605	2 921 105	-8,1 %	807	1 023
CAF Brute	130 632	589 031	350,9 %	163	211
CAF Nette	-139 807	301 796	-	83	124
Dépenses directes d'équipement	1 111 425	1 053 028	-5,3 %	291	389
Dettes financières à moyen et long terme	4 607 901	4 460 666	-3,2 %	1 233	881
Fonds de roulement	327 301	927 958	183,5 %	256	430
Trésorerie	323 023	1 397 447	332,6 %	386	482

La situation financière de la commune nouvelle d'Aix-Villemaur-Pâlis est marquée par un endettement important.

La commune ne parvient pas à dégager un autofinancement (CAF) suffisamment important pour couvrir ses dépenses d'équipement, une fois l'annuité de sa dette réglée.

En 2018, 49 % de la CAF brute est destinée au remboursement de la dette.

Le tiers des annuités payées couvrent les charges d'intérêts. La commune est endettée jusqu'en 2036.

A noter que la CAF brute est de plus irrégulière, ce qui ne permet pas de garantir un dégage minimum de fonds propres.

Les produits sont impactés par l'évolution de la source sylvicole.

Parallèlement, alors que les charges de personnel sont nettement inférieures à la moyenne, une part importante des dépenses est dédiée aux services extérieurs et aux subventions versées (La Ligue de l'Enseignement), dépenses qui influencent la fluctuation des dépenses.

En matière de fiscalité, la commune dispose de quelques marges de manoeuvre (abattements, exonérations, taux).

La commune a pris conscience du risque d'un endettement trop élevé et de la nécessité de créer davantage de capacité d'autofinancement, pour retrouver de l'autonomie financière. Les montants empruntés ont diminué au fil des exercices.

Le budget 2019 ne prévoit aucun emprunt. Une réflexion doit être engagée sur les dépenses de fonctionnement.

1/ LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement brut est un indicateur essentiel, qui mesure la capacité de la commune ou du groupement à dégager des ressources sur son cycle de fonctionnement courant. Il doit couvrir a minima le remboursement en capital des emprunts. L'autofinancement résiduel ou autofinancement net permet à la commune ou au groupement de disposer de financement propre pour ses investissements.

1.1 / LES PRODUITS ET CHARGES RÉELS

En €	Évolution des produits et charges réels			Évolution	
	2016	2017	2018	2017 / 2018	2016 / 2018
Produits réels de fonctionnement	3 005 794	3 310 237	3 510 136	6,0 %	16,8 %
Ressources fiscales	1 292 304	1 304 406	1 327 509	1,8 %	2,7 %
Dotations et participations	1 328 340	1 477 473	1 545 392	4,6 %	16,3 %
Autres produits	385 150	528 359	637 234	20,6 %	65,5 %
Charges réelles de fonctionnement	2 711 334	3 179 605	2 921 105	-8,1 %	7,7 %
Charges de personnel	823 996	939 021	847 668	-9,7 %	2,9 %
Subventions, participations et contingents	739 370	832 629	728 574	-12,5 %	-1,5 %
Charges financières	103 053	193 226	131 810	-31,8 %	27,9 %
Autres charges	1 044 915	1 214 729	1 213 052	-0,1 %	16,1 %

Les produits réels de fonctionnement dans leur ensemble progressent significativement de + 16.8 % depuis 2016, dont + 6 % entre 2017 et 2018.

Les dotations et participations suivent cette progression avec + 16.3 %, alors que les autres produits sont multipliés par 4 pendant la même période. Cependant, ces autres produits représentent moins du cinquième des recettes, pour des dotations et participations qui se situent à 44 % des recettes et des recettes fiscales stables (+ 2.7%) pour un poids de 38 % des recettes.

Les charges réelles de fonctionnement après avoir fortement augmenté de 17 % entre 2016 et 2017 diminuent de 8.1 % entre 2017 et 2018 pour connaître une progression finale de 7.7 % entre 2016 et 2018.

L'ensemble des charges diminue entre 2017 et 2018 après avoir connu une forte augmentation entre 2016 et 2017.

Les charges de personnel restent stables à + 2.9 % comme les subventions, participations et contingents à - 1.5 %.

Cependant, les autres charges qui représentent un petit tiers des dépenses progressent de 16 % et les charges financières de 28 % au final entre 2016 et 2018, après avoir été doublées en 2017 puis diminuées d'un tiers entre 2017 et 2018.

En données chiffrées, la commune nouvelle continue à augmenter ses recettes tout en maîtrisant semble-t-il ses dépenses : 2016 : recettes 3 005 K€ pour 2 711 K€ différence brute 294 K€, 2018 : recettes 3 510 K€ pour 2 921 K€ différence brute 589K€.

Ces éléments augmentent les marges de manoeuvre la collectivité.

1.1 / LES PRODUITS RÉELS

En €	Structure des produits réels			Repères - 2018
	2016	2017	2018	Strate nationale
Part dans les produits				
Ressources fiscales	43,0 %	39,4 %	37,8 %	59,0 %
Dotations et participations	44,2 %	44,6 %	44,0 %	27,0 %
Autres produits réels	12,8 %	16,0 %	18,2 %	14,1 %

En €	Évolution des ressources fiscales			Évolution	
	2016	2017	2018	2017 / 2018	2016 / 2018
Ressources fiscales	1 292 304	1 304 406	1 327 509	1,8 %	2,7 %
Impôts locaux dont FNGIR (hors FPIC)	1 159 308	1 175 054	1 199 909	2,1 %	3,5 %
Fiscalité reversée	66 166	64 185	60 812	-5,3 %	-8,1 %
dont reversement de fiscalité des groupements	0	0	0	-	-
Autres impôts et taxes	66 830	65 167	66 788	2,5 %	-0,1 %

Les ressources fiscales constituent 38 % des produits réels, proportion inférieure à celle de la strate nationale (59%).

Les dotations et participations couvrent 44 % des produits, complétées des autres produits réels.

L'évolution des ressources fiscales est stable avec + 2.7 %. Il est à noter que la fiscalité reversée diminue de 8.1 %.

Ces 2 éléments augmentent les marges de manœuvre de la collectivité.

Les ressources fiscales s'élevant à 1,3 M€ en 2018 avant déduction, sont composées des impôts locaux (90%) FNGIR déduit, complétés des autres impôts et taxes (5 %) et du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) (fiscalité reversée).

Le FPIC, qui est un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal consistant à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées, est réduit de 8 % sur la période analysée.

Les autres impôts et taxes correspondent à la taxe additionnelle aux droits de mutation, qui est stable sur la période.

► Les impôts locaux

En €	Evolution des produits des impôts locaux et des reversements			Évolution		Repères - 2018	
	2016	2017	2018	2017 / 2018	2016 / 2018	Commune	Strate nationale
						En € par habitant	
Taxe d'habitation (TH, THLV, THRS, GEMAPI et GEMAPILV) **	0	611 551	612 411	0,1 %	-	169	219
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	0	475 989	478 423	0,5 %	-	132	204
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	0	64 833	65 618	1,2 %	-	18	12
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	0	2 122	2 126	0,2 %	-	1	2
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	0	99 182	108 747	9,6 %	-	30	104
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	0	77 764	72 153	-7,2 %	-	20	48
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)	0	16 324	16 643	2,0 %	-	5	8
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	0	42 637	56 894	33,4 %	-	16	17
Attribution du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	66 166	64 185	60 812	-5,3 %	-8,1 %	17	7
Contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	0	0	0	-	-	0	-14
Produit de dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	0	0	0	-	-	0	24
Versement au titre du fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	0	0	0	-	-	0	46
Prélèvement au titre du fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	0	215 936	215 936	0,0 %	-	60	18

** Majoration de TH sur les résidences secondaires à partir de 2015 ; GEMAPI et GEMAPILV à partir de 2016.

En 2018, les produits des impôts directs locaux s'élèvent à 1,2 M€, composés pour l'essentiel de la TH (51 %, soit une moyenne de 169 €/h, inférieure à la moyenne nationale) et de la TFB (40 %, soit 132 €/h, moyenne inférieure de 35 % à la strate nationale). Les impôts locaux sont stables, exceptée la CFE qui croît d'un dixième.

En impôts de répartition, la commune perçoit 0,15 M€ dont 50 % au titre de la CVAE, réduite de 7 % en 2018 et 39 % au titre de la TASCOM, croissante d'un tiers, complétées des IFER (94 % des stations radioélectriques et 6% du gaz).

La commune perçoit plus de ressources qu'avant la réforme de fiscalité de taxe professionnelle. Ainsi, dans le cadre des mécanismes de garantie des ressources consécutifs à la suppression de la taxe professionnelle, elle reverse 0,22 M€, au titre du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

Au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), elle perçoit 0,06 M€, réduit de 5,3 % en deux ans. Cela représente 17 €/h, soit plus du double de la moyenne nationale.

FOCUS : INCIDENCE DE L'ÉVOLUTION DES BASES ET DES TAUX SUR LE PRODUIT DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Les recettes tirées des impôts directs locaux revenant à la commune ou au groupement sont calculées d'après une base qui lui est notifiée à laquelle est appliquée un taux voté.

Les bases nettes imposées de chacune de ces taxes peuvent fluctuer en fonction de la législation (coefficient de revalorisation des bases), de l'évolution du tissu fiscal (construction nouvelles ou démolitions, par exemple) et aussi des abattements et des exonérations décidées par le législateur ou la collectivité.

Les développements suivants analysent l'incidence de chacun de ces facteurs dans l'évolution des produits de fiscalité directe locale. Les chiffres présentés portent sur les seuls rôles principaux.

Focus 1 : Evolution des principaux produits de FDL

En €	Evolution des produits de FDL	
	2016/2017	2017/2018
Taxe d'habitation (TH, THLV, THRS, GEMAPI et GEMAPILV)	611 551	860
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	-	2 434
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	-	785
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	-	9 565

NB : Dans ce tableau comme dans le précédent, les produits sont calculés par addition de rôles individuels ayant été arrondis. Au contraire, les tableaux suivants (effet base et effet taux) sont calculés à partir de données non arrondies (les bases et les taux). Cela implique la différence de variation que l'on peut observer entre ce tableau et les suivants.

La fiscalité montre une évolution positive des produits entre 2017/2018.

La commune nouvelle est récente, les premiers éléments sont positifs.

Le montant TH 2016/2017 de 611 551 euros correspond au produit TH perçu en 2017. Il y a donc un problème de retranscription dans le tableau ci-dessus.

Concernant 2017/2018, les principaux produits de fiscalité directe locale augmentent globalement de 1,1 %.

La CFE et la TFB contribuent à cette hausse respectivement à hauteur de 70 % et 17,8 %.

Focus 2 : Impact de l'évolution des taux dans les produits de FDL (« effet taux »)

En €	Effet « taux »	
	2017	2018
Taxe d'habitation	-	0
Taxe foncière sur les propriétés Bâties	-	5 035
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	-	30
Cotisation foncière des entreprises	-	338

Les montants correspondent à la variation des produits imputable à la seule variation des taux entre 2 exercices (voir définitions en annexe)

L'« effet taux » permet de mesurer l'évolution du produit de fiscalité entre deux exercices liée aux évolutions des taux décidés par la collectivité.

La commune est fiscalement fusionnée à compter du 1er janvier 2017 (d'où l'absence de données dans les tableaux traitant l'évolution de la fiscalité).

Depuis, il est instauré une intégration fiscale progressive pour les taux de foncier non bâti (TFNB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE), sur une période de 12 ans.

Ce lissage sera achevé en 2029.

La commune n'a pas modifié ses taux depuis 2017.

Le tableau ci-dessus ne reflète donc pas fidèlement la situation.

Focus 3 : Impact de l'évolution globale des bases dans les produits de FDL (« effet base »)

En €	Effet " base "	
	2017	2018
Taxe d'habitation	611 546	858
Taxe foncière sur les propriétés bâties	-	-2 464
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	-	752
Cotisation foncière des entreprises	-	9 253

Les montants correspondent à la variation des produits imputable à la seule variation des bases entre 2 exercices (voir définitions en annexe)

L' "effet base" constitue le second facteur d'évolution des produits des impôts directs locaux.

Cet "effet base" est composé de l' "effet base nominale", issu de l'augmentation automatique des bases suite à l'application du coefficient annuel de revalorisation décidé en loi de finances, et de l' "effet base physique", qui inclut d'autres facteurs que la revalorisation annuelle (constructions nouvelles et démolitions).

Incidence de l'évolution des bases nominales dans les produits de FDL (« effet base nominale »)

En €	Effet « base nominale »	
	2017	2018
Taxe d'habitation	0	7 339
Taxe foncière sur les propriétés bâties	-	5 771
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	-	778

Les montants correspondent aux produits issus de l'augmentation automatique (coefficient de revalorisation) des bases (voir définition annexe)

Chaque année, les valeurs locatives servant de bases aux impositions directes locales sont revalorisées.

En 2018, le coefficient de revalorisation annuelle a été arrêté à 1,012.

Cette revalorisation atténue la diminution des produits résultant de l'« effet base physique » de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties (voir infra, page 14).

Incidence de l'évolution des bases physiques dans les produits de FDL (« effet base physique »)

En €	Effet « base physique »	
	2017	2018
Taxe d'habitation	611 546	-6 481
Taxe foncière sur les propriétés bâties	-	-8 235
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	-	-26

Les montants correspondent aux produits issus de l'augmentation des bases non due au coefficient de revalorisation (voir définition annexe)

La variation liée à l' « effet base physique » résulte d'autres facteurs que la revalorisation annuelle.

Certains éléments peuvent être mis en évidence en analysant les états 1386 bis TH, 1386 TF et 1387 TF, états qui sont mis à la disposition de la collectivité, chaque année, sur le Portail FDL.

Concernant la taxe d'habitation, en 2018, il y a une hausse du nombre d'articles et des bases exonérées au bénéfice des «vieux parents» et des personnes de condition modeste (articles 1414 I et I bis du Code Général des Impôts (CGI) (+ 6 737 € de bases).

Quant à la taxe foncière sur les propriétés bâties, la base imposée des locaux d'habitation progresse de 18 k€ (5 757 € de bases de logements nouveaux et additions de constructions sont imposés pour la 1ère fois en 2018), alors celles des locaux à usage professionnel et commercial se réduisent de 28 k€ (- 2 comptes de propriétaires).

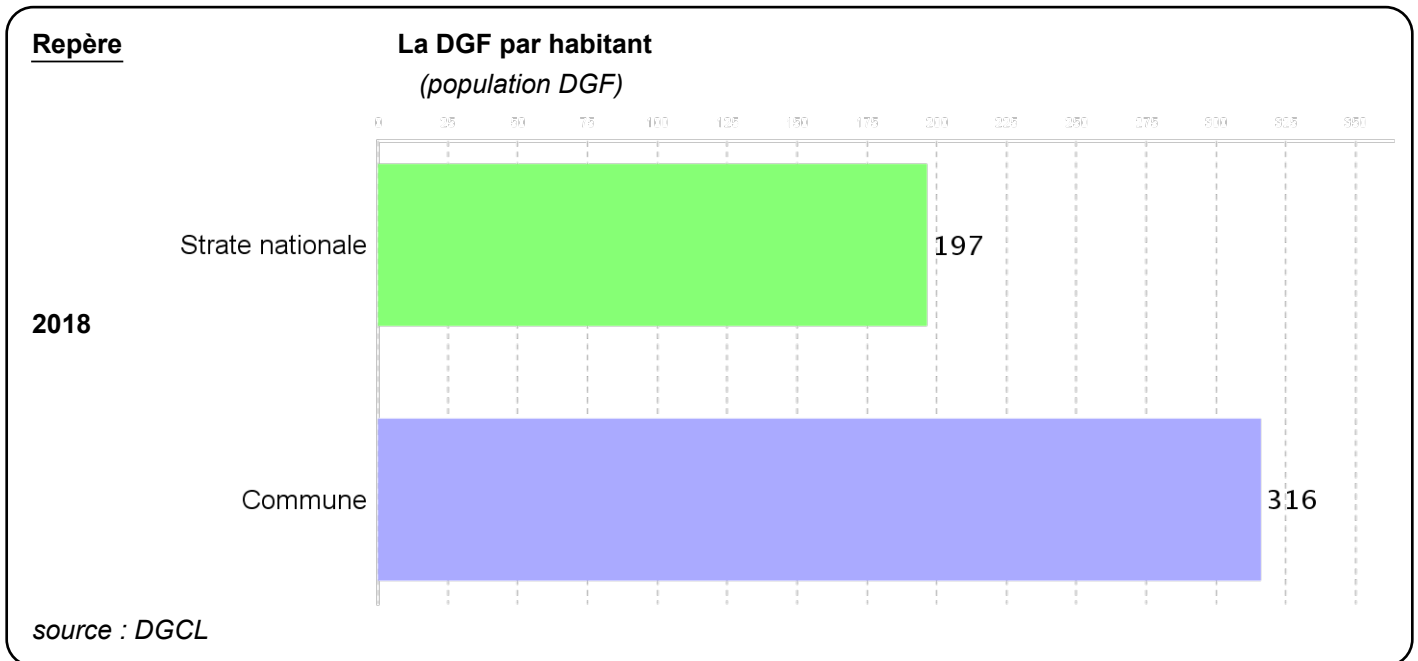
► Les reversements de fiscalité

En €	Évolution des reversements de fiscalité			Évolution	
	2016	2017	2018	2017 / 2018	2016 / 2018
Attribution de compensation reçue	0	0	0	-	-
Attribution de compensation versée	0	0	0	-	-
Dotation de solidarité communautaire reçue	0	0	0	-	-
Dotation de solidarité communautaire versée	0	0	0	-	-

Il n'y a pas de reversement de fiscalité entre la ville et la Communauté de communes du Pays d'Othe (flux enregistrés au compte 74741 pour la commune et au compte 657341 pour le groupement).

► La DGF et autres dotations

En €	Évolution de la DGF et des autres dotations			Évolution	
	2016	2017	2018	2017 / 2018	2016 / 2018
Dotations et participations	1 328 340	1 477 473	1 545 392	4,6 %	16,3 %
DGF (compte 741)	1 073 871	1 159 271	1 219 269	5,2 %	13,5 %
Attributions de péréquation et de compensation	93 981	97 014	95 692	-1,4 %	1,8 %
Autres dotations et participations	160 488	221 187	230 431	4,2 %	43,6 %



Globalement, sur la période étudiée, les dotations et participations ont augmenté de 16,3 % (+4,6 % en 2018). Elle représente une part de 44 % dans les produits réels de fonctionnement, contre 27 % au niveau national. La dotation globale de fonctionnement (DGF), 80 % de l'enveloppe globale, est en progression continue sur la période, soit + 13,5 % en trois ans. La DGF de la commune par habitant est 1.5 fois supérieure à la strate nationale. Les attributions de péréquation et de compensation (compte 7483), 6 % des dotations perçues, sont stables. Elles sont constituées des compensations TH (70%), TF (11,3%) et de l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle (18,8%). Les Autres dotations et participations progressent de 43.6 % mais restent marginales à 15 % du total. Leurs principales composantes sont les diverses prestations versées par la Caisse d'allocations familiales (contrat enfance jeunesse, ALSH) (59 %), le fonds de soutien au développement des activités périscolaires (17%) et les versements effectués par des communes (frais de scolarité) (16%).

En €	Composition de la DGF notifiée			Évolution	
	2016	2017	2018	2017 / 2018	2016 / 2018
DGF : Dotations part forfaitaire	584 735	586 120	586 120	0,0 %	0,2 %
Dotation forfaitaire N-1 retraitée	556 890	584 735	586 120	0,2 %	5,2 %
Part dynamique de la population	0	1 385	0	-100,0 %	-
Complément de garantie	0	0	0	-	-
Autres composantes de la dotation forfaitaire	27 845	0	0	-	-100,0 %
Contribution au redressement des finances publiques(1)	0	0	0	-	-
Participation aux fonds pour le financement des missions de préfiguration des métropoles(1)	0	0	0	-	-
DGF : Dotations part péréquation	489 136	573 151	633 149	10,5 %	29,4 %
Dotation nationale de péréquation	148 780	151 569	149 118	-1,6 %	0,2 %
Dont Part principale de la DNP	117 175	0	113 701	-	-3,0 %
Dont Part majoration de la DNP	31 605	0	35 417	-	12,1 %
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	0	0	0	-	-
Dotation de solidarité rurale	340 356	421 582	484 031	14,8 %	42,2 %
Dont Fraction "bourg-centre" de la DSR	199 477	239 372	287 246	20,0 %	44,0 %
Dont Fraction péréquation de la DSR	75 984	86 993	92 498	6,3 %	21,7 %
Dont Fraction cible de la DSR	64 895	95 217	104 287	9,5 %	60,7 %
Quote-part DSU/DSR et DNP pour l'outre-mer	0	0	0	-	-
Autres dotations d'aménagement et garanties	0	0	0	-	-
DGF : Total des dotations des parts forfaitaire et péréquation(2)	1 073 871	1 159 271	1 219 269	5,2 %	13,5 %
Population DGF	3 888	3 904	3 858	-1,2 %	-0,8 %
Montant total de DGF par habitant (population DGF)	276	297	316	6,4 %	14,5 %

(1) Participations des collectivités prélevées sur la part forfaitaire de DGF

(2) Montant de la DGF notifié par la DGCL

Source : DGCL

La DGF totale s'élève à 1,22 M€ en 2018, croissante depuis 2016 (+13,5%). La DGF par habitant s'élève à 316 € contre 218 € pour les autres communes.

La DGF est composée d'une part forfaitaire et d'une part « péréquation ». La part forfaitaire est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.

Elle est constituée de cinq parts : dotation de base en fonction du nombre d'habitants, part proportionnelle à la superficie, part « compensations », complément de garantie et dotation « parcs nationaux et parcs naturels marins ».

Cette part forfaitaire (48 % de la DGF) est stable, s'élevant à 586 k€ (en 2019, 585 515 €).

Il existe trois dotations de péréquation communale, qui sont la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) au bénéfice des villes, la dotation de solidarité rurale (DSR) versée aux communes rurales et la dotation nationale de péréquation (DNP) qui a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

La fraction « cible » est destinée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 h. les plus défavorisées parmi celles éligibles à l'une des deux premières fractions de la DSR.

La part péréquation de la commune comprend la DSR « bourg-centre » (45 %), la DSR « péréquation » (14,6%) et la DSR « cible » (16,5%) et la DNP (23,6%).

En 2019, les différentes fractions de la DSR continuent à croître (+ 6,5%), alors que la DNP diminue légèrement (- 1,1%).

En €	Évolution du potentiel financier de la commune			Évolution		Repères - 2018
	2016	2017	2018	2017 / 2018	2016 / 2018	Strate nationale en €/hab
Potentiel financier	2 158 480	2 155 059	2 196 217	1,9 %	1,7 %	-
Potentiel financier par habitant*	555	552	569	3,1 %	2,5 %	980

* population DGF

Source : DGCL

Le potentiel financier représente la masse de recettes qu'une collectivité serait en mesure de mobiliser si elle appliquait des décisions « moyennes » en termes de fiscalité.

Le potentiel financier correspond au potentiel fiscal, qui est déterminé par application aux bases communales des quatre taxes directes locales du taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes, majoré du montant perçu l'année précédente au titre de la part de la dotation forfaitaire hors compensation part salaires perçue.

En 2018, le potentiel financier de la ville s'élève à 2,2 M€, soit une moyenne de 569 €/h, ce qui est inférieur de 42 % à la moyenne de la strate nationale (980 €/h).

En valeur absolue, il est en légère hausse continue depuis 2016.

► Les attributions de péréquation et de compensation

En €	Les attributions de péréquations et de compensations			Évolution	
	2016	2017	2018	2017 / 2018	2016 / 2018
Allocations compensatrices TH	0	63 187	66 772	5,7 %	-
Allocations compensatrices FB	0	1 567	1 482	-5,4 %	-
Allocations compensatrices FNB	0	10 681	9 329	-12,7 %	-
Allocations compensatrices CFE	0	1 630	54	-96,7 %	-

En 2018, la commune perçoit 77,6 k€ d'allocations compensatrices, en contrepartie des pertes de recettes subies consécutives aux exonérations et allègements, dont 86 % au titre de la TH (exonération « conditions modestes »), 2 % au titre de la TFB (exonérations « conditions modestes » et « longue durée »), 12 % au titre de la TFNB (exonérations « terres agricoles ») et une minime fraction au titre de la CFE (exonérations « ZRR »).

► Les autres produits réels.

En €	Les autres produits réels			Évolution	
	2016	2017	2018	2017 / 2018	2016 / 2018
Autres produits réels	385 150	528 359	637 234	20,6 %	65,5 %
Produits financiers	0	0	0	-	-
Produits exceptionnels *	3 838	32 964	15 273	-53,7 %	297,9 %
Ventes et autres produits courants non financiers	381 312	495 395	621 961	25,5 %	63,1 %
Produits des services du domaine	330 519	450 271	571 570	26,9 %	72,9 %
Production stockée et travaux en régie	0	0	0	-	-
Autres produits de gestion courante	50 794	45 124	50 391	11,7 %	-0,8 %

* À compter de 2018 pour les M57, certains comptes de produits exceptionnels sont supprimés et sont incorporés dans d'autres comptes de produits.

En 2018, les autres produits réels (18,2 % des produits réels) s'élèvent à 64 k€. Leur évolution est fortement influencée par celle des produits des services du domaine. Les ventes de coupes de bois représentent alors 48,5 % des autres produits réels, complétées pour l'essentiel des redevances et droits des services périscolaires (24,9%) et des locations (autres produits de gestion courante) (7,9%).

Les ventes de bois constituent des recettes exceptionnelles dont les montants fluctuent. Celles-ci doivent en priorité être réservées aux investissements ou aux réparations structurelles.

Les facturations de cantines et centres de loisirs représentent des produits dont la contrepartie est sensiblement égale en dépenses voire supérieure selon les décisions de la commune.

1.1.2 LES CHARGES RÉELLES

Part dans les charges de fonctionnement	Structure des charges réelles			Repères - 2018
	2016	2017	2018	Strate nationale
Charges de personnel	30,39 %	29,53 %	29,02 %	50,9 %
Subventions, participations contingents	27,27 %	26,19 %	24,94 %	11,6 %
Charges financières	3,80 %	6,08 %	4,51 %	2,5 %
Autres charges	38,54 %	38,20 %	41,53 %	35,1 %

Les charges de personnel restent stables et se situe 20 points en dessous de la moyenne nationale. Les autres postes de charges sont supérieurs à la moyenne nationale, de 15 points pour les Subventions, participations contingents, de 6 points pour les autres charges (1er poste de dépenses) et du double pour les Charges financières.

► Charges de personnel

En €	Évolution des charges de personnel			Évolution		Repères - 2018	
	2016	2017	2018	2017 / 2018	2016 / 2018	Commune	Strate nationale
						En € par habitant	
Charges de personnel	823 996	939 021	847 668	-9,7 %	2,9 %	234	521
Rémunérations du personnel et charges sociales	802 343	917 766	831 952	-9,4 %	3,7 %	230	504
Personnel extérieur à la collectivité	7 126	5 166	0	-100,0 %	-100,0 %	0	8
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	14 527	16 089	15 716	-2,3 %	8,2 %	4	9

En 2018, le recours au Personnel extérieur à la collectivité n'a pas été utilisé après avoir diminué en 2017.

Entre 2017 et 2018, les charges de personnel diminuent de 9.4 %.

Les charges de personnel (29 % des charges réelles de fonctionnement) sont deux fois moins importantes que la moyenne nationale.

Cependant, des charges de personnel ont historiquement et partiellement été remplacées par des subventions à LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT AUBE (0,65 M€ pour la gestion et le fonctionnement de la crèche, pour l'organisation des activités périscolaires et extrascolaires et des services d'accueil enfance-jeunesse).

Les rémunérations du personnel et charges sociales représentent 98 % des charges de personnel, complétées des impôts et taxes.

► Charges financières

En €	Évolution des charges financières			Évolution		Repères - 2018	
	2016	2017	2018	2017 / 2018	2016 / 2018	Commune	Strate nationale
						En € par habitant	
Charges financières	103 053	193 226	131 810	-31,8 %	27,9 %	36	25
Charges d'intérêts	103 053	193 226	131 810	-31,8 %	27,9 %	36	24
Autres charges financières	0	0	0	-	-	0	1

Les Charges d'intérêts (4,5 % des charges réelles de fonctionnement) sont supérieures d'un tiers à la moyenne nationale. Le pic de 2017 est généré par la comptabilisation des intérêts courus non échus (ICNE) à la clôture de l'exercice (66'112 - Intérêts - Rattachement des ICNE). Ces ICNE représentent alors 27,5 % des charges financières 2017.

En 2018, il n'y a pas eu d'ICNE comptabilisés. La contre-passation de ceux de 2017 n'a été réalisée qu'en avril 2019 (53 053 €).

Le montant 2018 ne correspond donc qu'aux intérêts courants.

Si les ICNE ne sont pas comptabilisés à la fin de l'exercice 2019, l'analyse du compte 66 sera donc erronée par la contre-passation réalisée au 1er trimestre, laissant penser que les intérêts courants se sont fortement réduits.

► Subventions, participations et contingents

En €	Évolution des subventions, participations et contingents			Évolution		Repères - 2018	
	2016	2017	2018	2017 / 2018	2016 / 2018	Commune	Strate nationale
						En € par habitant	
Subventions, participations et contingents	739 370	832 629	728 574	-12,5 %	-1,5 %	201	119
Contingents et participations obligatoires	207 845	95 487	107 763	12,9 %	-48,2 %	30	50
Subventions de fonctionnement versées	531 525	737 142	620 811	-15,8 %	16,8 %	172	68

Le quart des charges réelles de fonctionnement correspond au financement des subventions, participations et contingents (11,6 % au niveau national).

Entre 2016 et 2018, les Contingents et participations obligatoires ont diminués de moitié pour se situer 20 points sous la moyenne nationale.

Il est à noter que les Subventions de fonctionnement versées progressent de 17 % et sont 2.5 fois plus élevées que la moyenne nationale.

Les subventions versées à la LIGUE DE L ENSEIGNEMENT AUBE représente un choix affirmé de la commune nouvelle. Leurs montants cumulés représentent 648 456 € pour 2018.

► Autres charges réelles

En €	Évolution des autres charges réelles			Évolution		Repères - 2018	
	2016	2017	2018	2017 / 2018	2016 / 2018	Commune	Strate nationale
						En € par habitant	
Autres charges réelles	1 044 915	1 214 729	1 213 052	-0,1 %	16,1 %	335	359
Achats et variations de stocks	330 247	395 744	371 231	-6,2 %	12,4 %	103	140
Autres charges externes	519 758	631 301	662 107	4,9 %	27,4 %	183	167
Impôts et taxes	21 936	20 591	22 499	9,3 %	2,6 %	6	11
Autres charges de gestion courante	156 678	151 513	156 945	3,6 %	0,2 %	43	30
Charges exceptionnelles *	16 296	15 579	270	-98,3 %	-98,3 %	0	11

* À compter de 2018 pour les M57, certains comptes de charges exceptionnelles sont supprimés et sont incorporés dans d'autres comptes de charges.

41,5 % des charges réelles de fonctionnement sont destinées aux autres charges (35,1 % au niveau national).

L'ensemble des autres charges réelles se maintient 7 % en dessous de la moyenne nationale.

Bien que progressant de 12 %, les Achats et variations de stocks se situent aux 2/3 des achats de la moyenne nationale.

46,8 % de ces charges financent les dépenses d'énergie – électricité, dépenses croissantes d'un cinquième par rapport à celles de 2016.

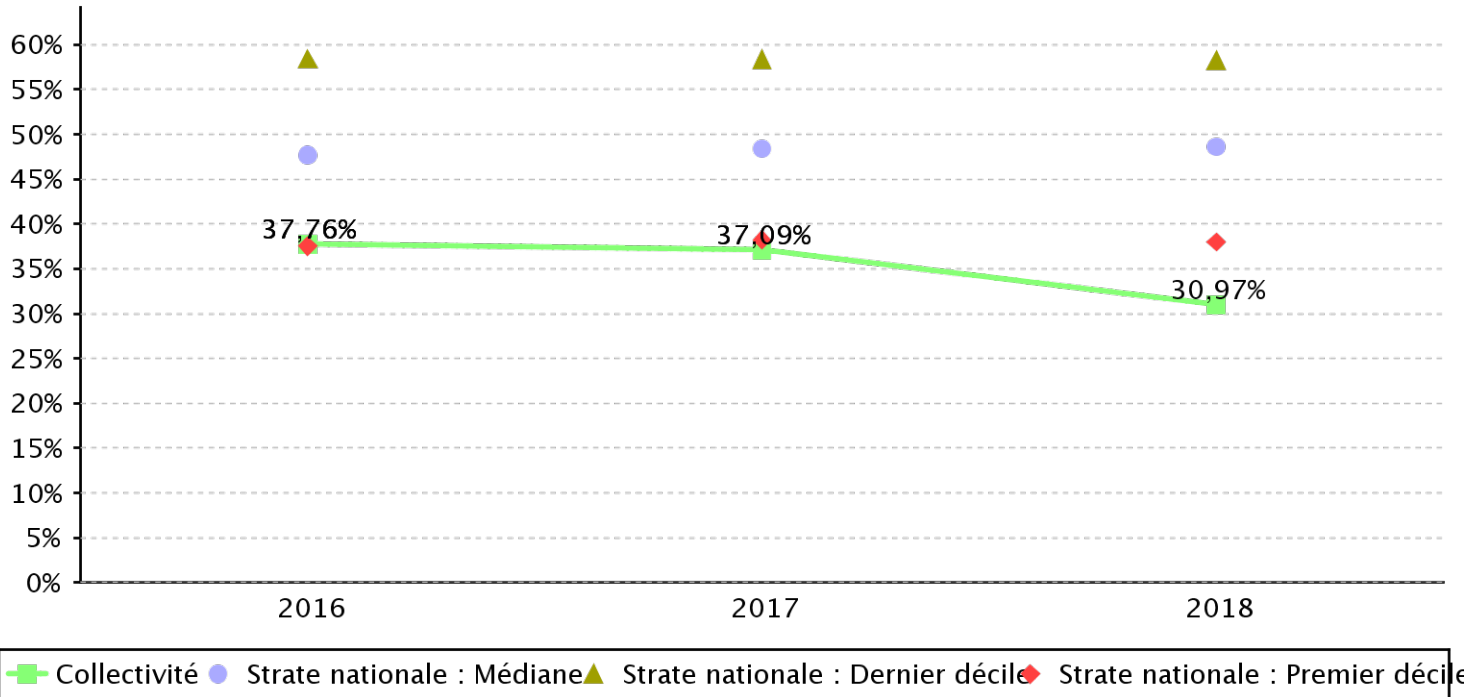
Les autres charges externes (comptes 61 et 62) représentent pour une part importante les contingents des intervenants extérieurs à la commune pour le nettoyage par exemple.

Les prestations de services (compte 611), qui ont augmenté de 27,4 % depuis 2016, représentent 29 % des autres charges externes.

1.1.3 / COUVERTURE DES CHARGES PAR LES PRODUITS

Le ratio de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier la proportion des dépenses « obligatoires », à savoir les charges de personnel, les contingents et participations (par exemple la participation des communes aux services départementaux d'incendie et de secours) et les charges d'intérêts par rapport aux produits de fonctionnement réels. Plus ce ratio est élevé, plus la marge de manoeuvre de la collectivité est faible.

Le ratio de rigidité



Le ratio de rigidité structurelle évalue le poids des charges « incompressibles » pour la collectivité. Un rapport élevé traduit la disproportion de ces charges par rapport aux produits et réduit la marge de manoeuvre en matière d'autofinancement pour d'éventuels investissements.

La commune nouvelle a réussi à diminuer de 7 points la rigidité de ses charges, sous le premier décile, donnant des marges de manoeuvre dans l'utilisation des ressources de la commune. Cette amélioration constatée pour 2018 résulte de l'accroissement de 6 % des produits réels de fonctionnement, face à une réduction de 8,1 % des charges réelles de fonctionnement.

A titre indicatif, le seuil critique communément admis s'établit à 55 %.

1.2 / LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF brute) représente l'excédent des produits de fonctionnement réels (encaissables) par rapport aux charges de fonctionnement réelles (décaissables). Il doit permettre, a minima, de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat éventuel de disposer de financements propres pour les investissements.

En €	Évolution de la capacité d'autofinancement brute			Évolution		Repères - 2018	
	2016	2017	2018	2017 / 2018	2016 / 2018	Commune	Strate nationale
						En € par habitant	
Produits réels de fonctionnement	3 005 794	3 310 237	3 510 136	6,0 %	16,8 %	970	1 234
- Charges réelles de fonctionnement	2 711 334	3 179 605	2 921 105	-8,1 %	7,7 %	807	1 023
= CAF BRUTE	294 460	130 632	589 031	350,9 %	100,0 %	163	211

L'évolution de la capacité d'autofinancement brute est favorable, mais reste fluctuante sur les 3 exercices. Cependant, elle se situe 30 % en dessous de la moyenne nationale pour la capacité d'autofinancement brute à son plus haut en 2018.

L'excédent brut de fonctionnement (EBF), qui représente la ressource dégagée par le fonctionnement courant, hors coût de financement de l'investissement, du renouvellement des immobilisations (amortissements) et des charges et produits exceptionnels, est croissant sur les deux derniers exercices, s'établissant à 0,7 M€ en 2018 (+ 130 % en 2018).

Cette ressource indépendante des produits et charges financières et exceptionnels représente une moyenne de 195 €/h contre 240 €/h au niveau national (données page 65).

La CAF brute et l'EBF sont directement influencées par l'évolution irrégulière des dépenses réelles de fonctionnement, alors que les produits réels de fonctionnement croissent régulièrement, même si fortement dépendants de la ressource sylvicole.

1.3 / LE RÉSULTAT

La capacité d'autofinancement ne porte que sur les opérations réelles c'est-à-dire ayant une incidence sur la trésorerie de la collectivité et ne prend pas en compte les flux se rapportant aux opérations d'appréciation et de dépréciation du patrimoine. Au contraire, le résultat comptable les intègre et mesure donc la ressource nette dégagée par la collectivité à l'issue de l'exercice, après prise en compte de la dépréciation du patrimoine.

En €	De la CAF au résultat			Évolution	
	2016	2017	2018	2017 / 2018	2016 / 2018
CAF BRUTE	294 460	130 632	589 031	350,9 %	100,0 %
+ Autres produits non réels	53 452	0	58 929	-	10,2 %
Produits de cessions d'actifs	32 170	0	0	-	-100,0 %
Différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat	21 282	0	0	-	-100,0 %
Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	0	0	0	-	-
Reprises sur amortissements et provisions	0	0	58 929	-	-
- Autres charges non réelles	93 073	80 258	54 676	-31,9 %	-41,3 %
Valeurs comptables des immobilisations cédées	53 452	0	0	-	-100,0 %
Différences sur réalisations positives reprises au compte de résultat	0	0	0	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions – Fonctionnement courant	39 621	80 258	54 676	-31,9 %	38,0 %
Dotations aux amortissements et aux provisions - Financières	0	0	0	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions - Exceptionnelles	0	0	0	-	-
= Résultat de fonctionnement	254 839	50 374	593 284	1 077,8 %	132,8 %

* À compter de 2018 pour les M57, certains comptes de charges exceptionnelles sont supprimés et sont incorporés dans d'autres comptes de charges.

Chaque année, la CAF brute est corrigée d'opérations patrimoniales, comme les cessions des immobilisations, les dotations aux provisions et aux amortissements, afin de déterminer le résultat de fonctionnement.

En 2018, le résultat de fonctionnement reste similaire à la CAF BRUTE, sans résultat exceptionnel, et avec des amortissements faibles (charges calculées neutralisées).

2 / LA STRUCTURE BILANCIELLE

L'étude du bilan permet d'analyser les conséquences de l'ensemble des opérations de la collectivité sur sa situation patrimoniale.

2.1 / LES INVESTISSEMENTS ET LEUR FINANCEMENT

2.1.1 / LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

En €	Les dépenses d'équipement			Repères - 2018	
	2016	2017	2018	Commune En € / hab	Strate nationale En € / hab
Dépenses d'équipement	1 051 636	1 111 425	1 053 028	291	389
Part des dépenses d'équipement dans les dépenses d'investissement en %	82,50 %	83,67 %	98,97 %	98,97 %	97,39 %

En 2018, les dépenses d'équipement représentent quasiment la totalité des dépenses d'investissement et se situent 34 % en dessous de la moyenne nationale.

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement ne représente que les deux tiers des prévisions budgétaires.

Sur la période étudiée, les plus importantes dépenses d'équipement réalisées sont destinées à la voirie.

2.1.2 / LE FINANCEMENT

► Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources disponibles (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé l'annuité en capital des emprunts.

En € **Calcul du financement disponible**

	2016	2017	2018
Produits réels de fonctionnement	3 005 794	3 310 237	3 510 136
- Charges réelles de fonctionnement	2 711 334	3 179 605	2 921 105
= CAF Brute	294 460	130 632	589 031
- Remboursement en capital des emprunts et des dettes assimilées	188 851	270 439	287 235
+ Refinancement et remboursements temporaires	0	0	0
= CAF Nette	105 609	-139 807	301 796
+ Autres ressources d'investissement	0	0	795 700
+ Produits de cessions d'actifs	32 170	0	0
+ Variation des ressources propres	580 273	509 909	406 381
- Remboursement des autres dettes	0	0	0
= Financement disponible	718 052	370 103	1 503 877

En 2017, la CAF brute ne suffit pas au remboursement de la dette.

En 2018, une fois les dettes bancaires payées, la commune présente une CAF nette de 83 €/h, niveau le plus élevé de la période, mais inférieur au niveau moyen de la strate nationale (124 €/h).

Les autres ressources d'investissement (795 700 €) correspondent au transfert d'inventaire d'immobilisations de voirie (suite à erreur d'imputation, passage du compte 2313 au compte 2315)

Les variations de ressources propres proviennent des subventions diverses et du FCTVA, en regard de dépenses d'investissement passées ou engagées. En deux ans, elles se réduisent d'un cinquième. En 2018, elles comprennent le FCTVA (52,4%), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) (28,3%), une dotation régionale pour la construction du bâtiment d'accueil périscolaire (15,6%), une régularisation communale de dotation (désherbeur thermique) et la taxe d'aménagement (autres fonds globalisés d'investissement).

La commune n'a cédé des actifs qu'en 2016 (vente d'une parcelle à la CC du Pays d'Othe).

Chaque année, elle parvient à dégager un financement disponible, utile au financement des dépenses d'équipement, qui sont couvertes intégralement en 2018 (1,5 M€ pour 1,05 M€ de dépenses d'équipement).

► L'emprunt

En €	Les emprunts		
	2016	2017	2018
Emprunts de l'exercice	1 277 000	660 000	140 000

Après avoir augmenté d'un tiers son endettement en 2016, puis de 15 % en 2017, la mobilisation a été marginale en 2018. En 2018, l'encours de la dette par habitant (1 233 €/h) est supérieur de 29 % à la moyenne nationale et de 38 % à la moyenne départementale.

L'endettement de la commune est très élevé.

Le budget 2019 ne prévoit pas de nouvel emprunt.

► L'impact sur le fonds de roulement

En € **Impact des opérations d'investissement sur le fonds de roulement**

	2016	2017	2018
Variation des emplois stables d'investissement	1 463 487	1 598 839	1 351 192
Immobilisations incorporelles, corporelles et en cours	872 608	1 109 625	1 023 778
Remboursement en capital des emprunts et dettes assimilés	188 851	270 439	287 235
Variation des ressources stables d'investissement	2 183 903	1 300 542	1 931 112
CAF Brute	294 460	130 632	589 031
Emprunts de l'exercice	1 277 000	660 000	140 000
Impact sur le fonds de roulement	720 416	-298 297	579 920

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la collectivité a dégagés au cours du temps. Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses.

En 2018, malgré des dépenses d'investissement importantes et grâce à l'accroissement de la CAF brute, le fonds de roulement a pu être abondé de 0,58 M€, alors qu'en 2017, la commune avait puisé 0,3 M€ dans ses réserves pour couvrir l'intégralité des emplois d'investissement.

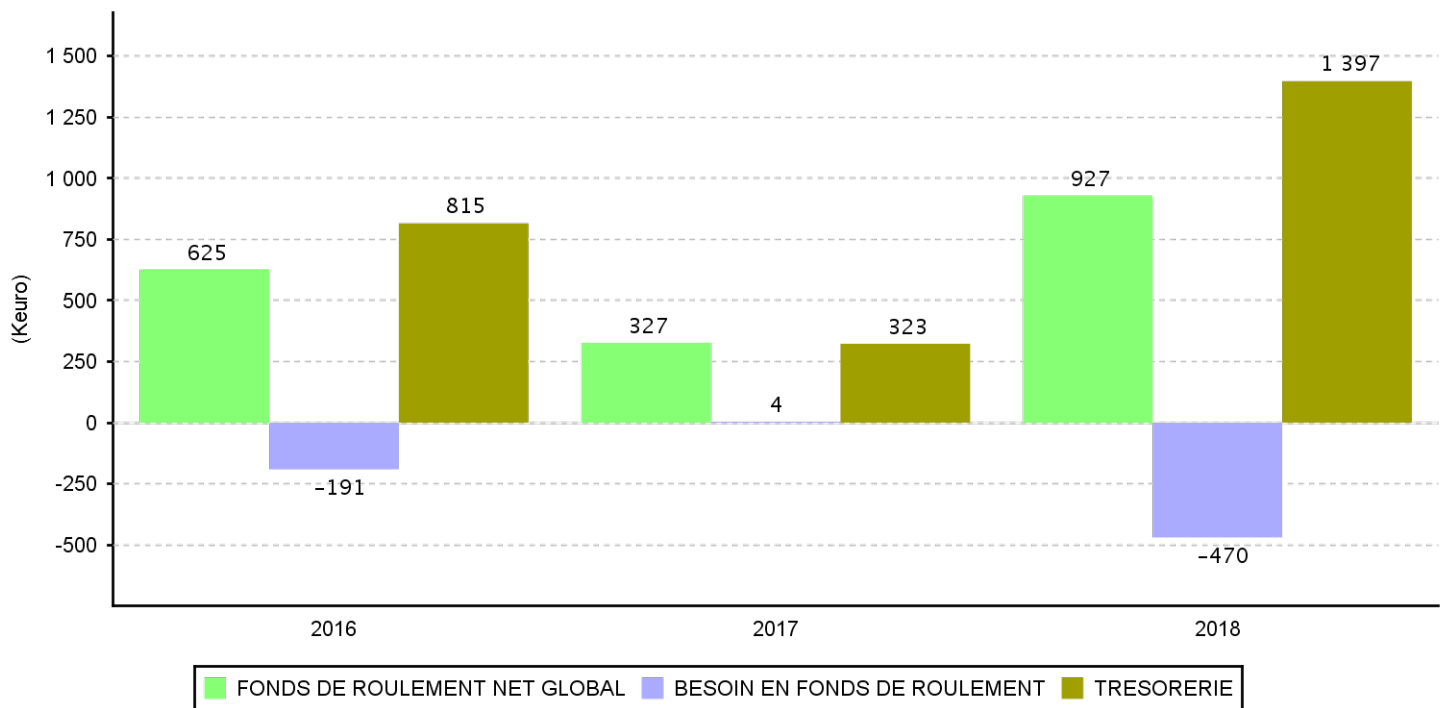
Le fonds de roulement permet de couvrir 3.5 mois de dépenses de fonctionnement, ce qui est correct.

2.2 / LES ÉQUILIBRES BILANCIELS

La mesure de l'équilibre financier s'effectue par le biais du bilan fonctionnel. Etabli à partir d'un reclassement des postes du bilan par fonction (opérations d'investissement et leur financement ; dettes et créances à court terme ; trésorerie), il met en évidence trois grandeurs caractéristiques : le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie, qui permettent d'apprécier la solidité financière de la commune ou du groupement.

En €	Bilan fonctionnel			Évolution	
	2016	2017	2018	2017 / 2018	2016 / 2018
Ressources à moyen et long terme	27 026 557	27 839 685	28 700 022	3,1 %	6,2 %
Actif immobilisé brut	26 400 960	27 512 385	27 772 065	0,9 %	5,2 %
Fonds de roulement net global	625 598	327 301	927 958	183,5 %	48,3 %
Créances courantes	148 402	247 886	232 216	-6,3 %	56,5 %
Dont liaison avec les BA (solde débiteur)	0	18 006	0	-100,0 %	-
Autres créances diverses	0	0	0	-	-
Dettes courantes	317 475	163 230	621 464	280,7 %	95,8 %
Dont liaisons avec les BA (solde créditeur)	292 611	147 741	581 993	293,9 %	98,9 %
Autres dettes diverses	21 240	80 378	80 241	-0,2 %	277,8 %
Besoin en fonds de roulement	-190 313	4 278	-469 489	-	-146,7 %
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	-	-
Régies, avances et virements internes	1 000	0	0	-	-100,0 %
Disponibilités	814 911	323 023	1 397 447	332,6 %	71,5 %
Crédits et lignes de trésorerie	0	0	0	-	-
Trésorerie	815 911	323 023	1 397 447	332,6 %	71,3 %

Évolution des Agrégats du Bilan Fonctionnel



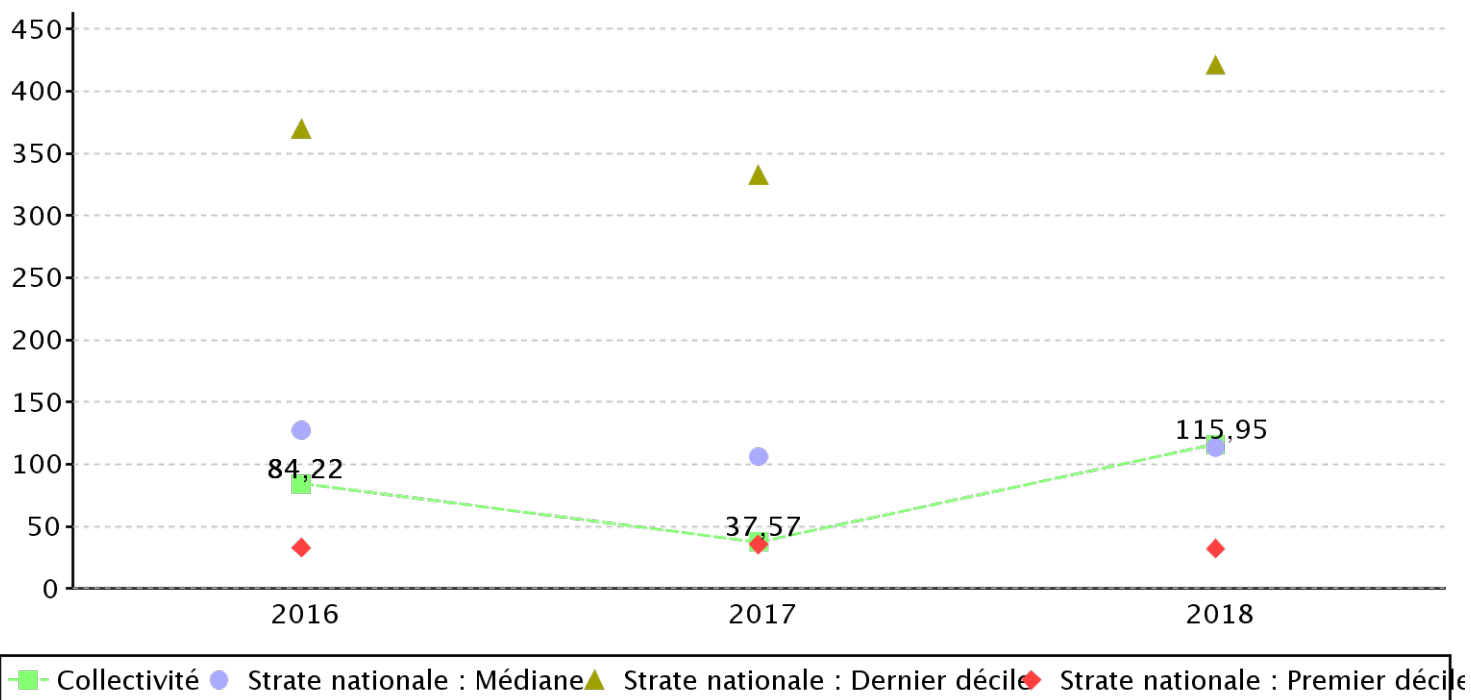
Les dettes courantes en liaison avec les budgets annexes représentent une source de trésorerie importante pour la collectivité, supérieure au besoin en fonds de roulement et proche de 42 % de la trésorerie totale. Cette caractéristique doit être prise en compte dans l'articulation du budget principal et des budgets annexes.

2.2.1 / LE FONDS DE ROULEMENT (FDR)

Le fonds de roulement correspond à la différence entre les ressources stables de long terme du groupement, issues de son cycle de financement et les emplois stables, issus du cycle d'investissement. L'excès de ressources de long terme constitue dans cette optique une ressource de trésorerie permettant d'assurer le financement des besoins liés au cycle d'exploitation (décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses) et/ou de consolider sa situation patrimoniale.

	Évolution du fonds de roulement			Repères - 2018
	2016	2017	2018	Strate nationale
Fonds de roulement	625 598	327 301	927 958	
Fonds de roulement en €/hab	172	90	256	430
FDR en nombre de jours de charges réelles	84	38	116	153

FDR en nombre jour de charges réelles



En 2017, le fonds de roulement net global s'élève à 0,93 M€, croissant de 183,5 % en 2018, après s'être réduit de moitié en 2017, pour couvrir l'intégralité des dépenses d'investissement. Il est alors à son niveau le plus élevé sur la période étudiée. Le fonds de roulement demeure nettement inférieur à la moyenne nationale (256 €/h contre 430 €/h). Il permet de couvrir 116 jours de charges réelles de fonctionnement, niveau inférieur à la médiane de la strate nationale. Un niveau inférieur à 30 jours est communément considéré insuffisant et un niveau supérieur à 90 jours, excessif.

► Les ressources stables :

En 2018, les ressources stables se composent des :

- Capitaux propres : 23,6 M€,

- Amortissements et provisions : 0,7 M€,

- Dettes financières : 4,5 M€,

qui ont respectivement une part au sein de ces ressources, de 82,1 %, 2,3 % et 15,6 % (voir infra, bilan fonctionnel – page 68).

Les ressources stables ont progressé de 6,2 % comparées à 2016, croissance semblable à celle des capitaux propres.

Ces derniers sont composés entre autres des reports à nouveau, des dotations, de fonds divers et réserves, et des subventions d'investissement.

► Les emplois stables

Taux de vétusté des immobilisations

	2016	2017	2018
Matériel et outillage de voirie et des autres installations, matériel et outillages techniques	0,00 %	0,44 %	2,14 %
Autres immobilisations corporelles	0,22 %	0,38 %	0,31 %
Constructions	0,29 %	0,40 %	0,34 %

En 2018, les emplois stables sont composés des :

- immobilisations d'exploitation : 26,7 M€,
- immobilisations hors exploitation : 0,8 M€,
- immobilisations financières : 0,2 M€.

(voir infra, bilan fonctionnel – page 68)

Les immobilisations sont stables sur la période pour toutes les catégories.

Les taux de vétusté des constructions et du matériel, qui permettent de mesurer le vieillissement des immobilisations corporelles en comparant le niveau d'amortissement par rapport à la valeur des immobilisations dépendent donc de la politique d'amortissements choisie notamment au niveau de la durée, du mode d'acquisition des immobilisations.

Taux de vétusté = total des amortissements des immobilisations corporelles / valeur brute des actifs correspondants Un ratio inférieur à 50 % correspond à des immobilisations estimées récentes.

2.2.2 / LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR)

Le besoin en fonds de roulement correspond à la différence entre d'une part l'ensemble des créances et des stocks et d'autre part les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales ...). Il traduit le décalage entre la perception des recettes et le paiement des dépenses. Ainsi, une créance constatée mais non encaissée génère un besoin de financement. À l'inverse une dette constatée mais non payée permet de diminuer ce besoin.

Les données chiffrées sont disponibles à la page 33.

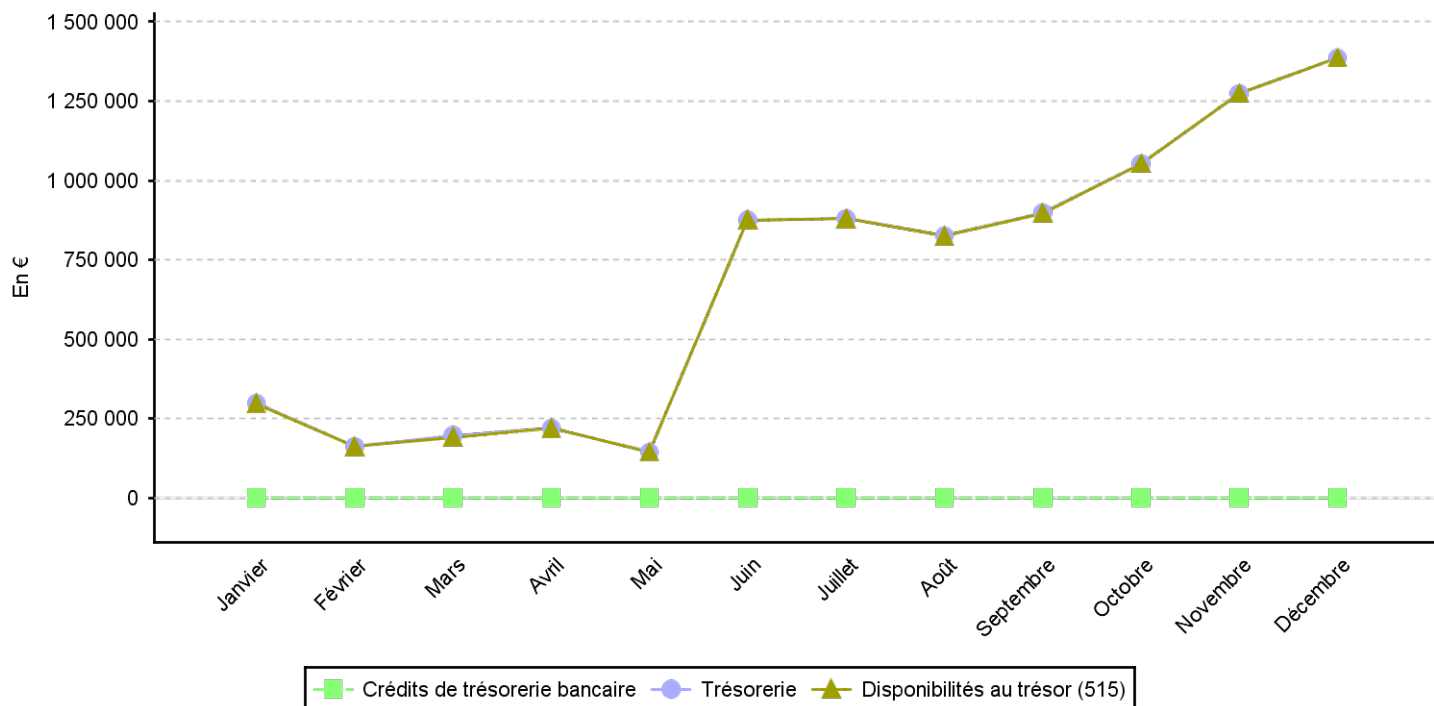
En 2018, le besoin en fonds de roulement s'établit à -0,47 M€, niveau le plus bas de la période. Cela signifie que la commune paie ses factures (dettes à court terme) moins rapidement, qu'elle n'encaisse ses créances. Un besoin en fonds de roulement négatif impacte positivement la trésorerie.

Ce BFR résulte du solde débiteur des comptes « traite de coupe de bois » (c.4151) (0,18 M€), « redevables » (c.411) (55 k€ fin 2018), atténué par les soldes créditeurs des comptes 451, comptes de rattachement des budgets annexes « eau » (0,1M€) et « assainissement » (0,46 M€).

2.2.3 / LA COUVERTURE DU BFR PAR LE FDR : LA TRÉSORERIE

Dans l'optique bilancielle, la trésorerie apparaît comme une résultante : c'est la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement. Elle correspond également à la différence entre les liquidités de la collectivité et ses financements à court terme retracés au bilan.

Évolution mensuelle de la Trésorerie 2018



La trésorerie se renforce considérablement à partir de mai 2018.

Alors que la trésorerie à la fin de l'exercice 2017 s'établissait à 0,32 M€, elle est multipliée par 4,3 à la fin de l'exercice 2018.

Le cycle d'exploitation (BFR) ne générant pas de besoin de financement, mais apportant au contraire de la trésorerie, le fonds de roulement se présente à un niveau suffisant sur l'ensemble de période.

De fait du niveau de ses disponibilités, la commune n'a pas eu besoin de recourir à une ligne de trésorerie depuis sa création.

En 2018, la trésorerie permet de couvrir 172 jours de charges de fonctionnement réelles (108 jours en 2016 ; 36 jours en 2017).

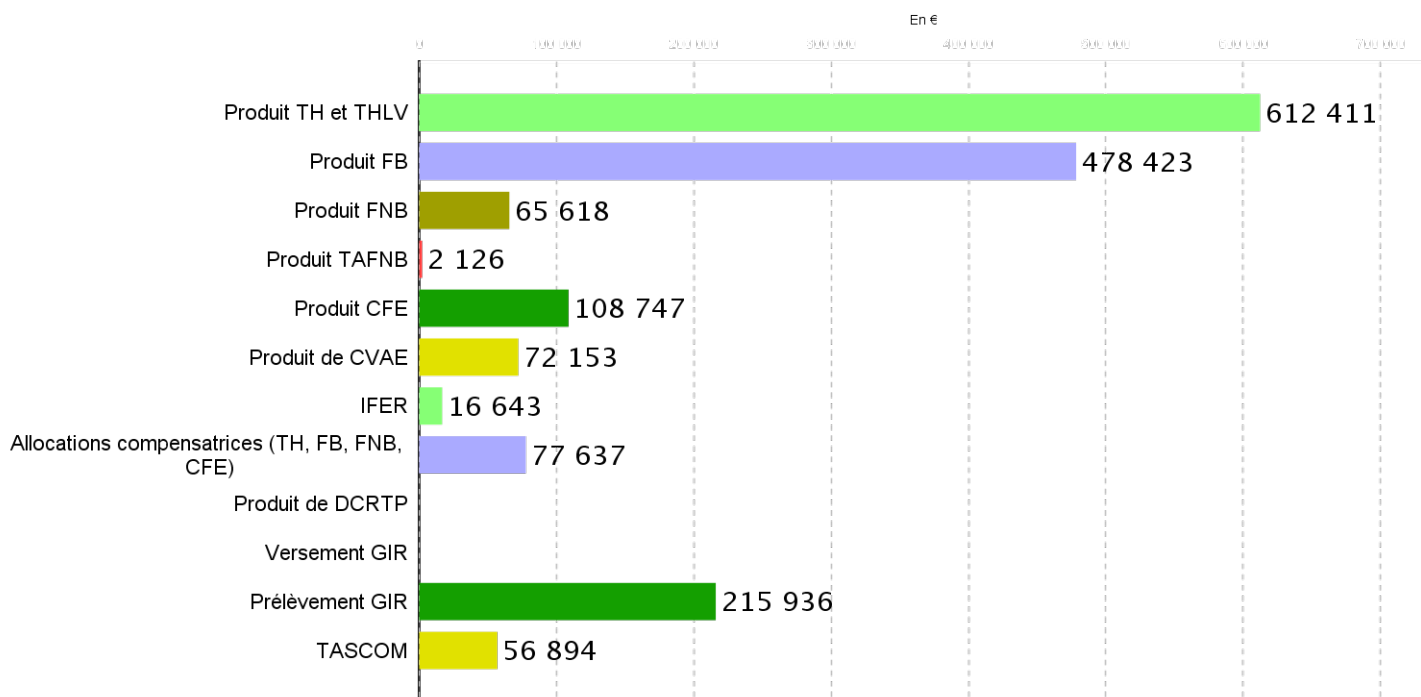
Le seuil « plancher » est situé communément à 30 jours, le seuil « haut » à 90 jours.

3 / MARGES DE MANOEUVRE

3.1/ OPTIMISATION DES RESSOURCES

3.1.1 / LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Produits de fiscalité en 2018



En 2018, les produits de fiscalité s'élèvent à 1,7 M€, ce qui représente 37 % des produits de fonctionnement réels FNGIR déduit (- 5 points par rapport à 2016), soit 366 €/h (727 €/h pour la strate nationale).

La taxe d'habitation (36 %) et la taxe foncière sur les propriétés bâties (28 %) constituent les principales ressources fiscales. La majorité des produits sont plus faibles que ceux perçus par les autres collectivités de la strate (pour la TH : 169 €/h contre 217 €/h, pour la TFB : 132 €/h contre 204 €/h, pour la TFNB : 18 €/h contre 12 €/h et pour la CFE : 30 €/h contre 104 €/h).

Sur les 2 070 foyers fiscaux, 63,6 % sont non-imposables, alors qu'ils sont 59,8 % au niveau national.

Le revenu fiscal moyen par foyer se situe à 22 015 €, contre 23 928 € pour la strate nationale.

Étude des bases imposées

Repères - 2018

Données économiques	2018	Strate nationale
TH : Nombre de logements soumis à la taxe d'habitation	1 923	
Part des résidences secondaires	14,3 %	16,8 %
Nombre de logements vacants	0	13
Valeur locative nette des résidences secondaires	514 673	-
TFB : Bases communales imposées au foncier bâti	2 385 206	-
Part des bases FB des locaux d'habitation ordinaires	80	59,3 %
Part des bases FB des locaux d'habitation à caractère social	6,0 %	4,1 %
Part des bases FB des locaux d'habitation soumis à la loi de 1948	0,0 %	0,0 %
Part des bases FB des autres locaux passibles de la TH	0,0 %	0,2 %
Part des bases FB des locaux à usage professionnel ou commercial	11,1 %	17,5 %
Part des bases FB des établissements industriels et assimilés	2,5 %	18,9 %
CFE : cotisation foncière des entreprises	739 318,0 %	
Nombre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises		301
Nombre d'établissements imposés à la CFE au nom de la commune	194	299
Nombre d'établissements imposés à la CFE au nom du GFP à FPU/FPZ/FPE	0	1
Nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de CFE	142	169
Nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de CFE au profit de la commune	142	169
Nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de CFE au profit du groupement à FPU/FPZ/FPE	0	0

Le tableau ci-dessus présente l'environnement socio-économique de la commune en 2018.

1 923 logements sont soumis à la taxe d'habitation, dont 14,3 % en résidences secondaires, part demeurant inférieure au niveau national (16,8 %).

Les bases de foncier bâti sont constituées de 80,4 % des locaux d'habitation ordinaires (part nettement supérieure à la part nationale), de 6 % de locaux d'habitation à caractère social, de 11,1 % de locaux à usage professionnel ou commercial et de 2,5 % d'établissements industriels et assimilés. Ainsi, la commune ne compte que 13,6 % de locaux professionnels contre 36,4 % au niveau national.

En €	Bases nettes "ménages"	Repères - 2018	
		Commune	Strate nationale En € / hab
	2018		
Taxe d'habitation (TH)	2 990 255	826	1 245
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	2 385 206	659	1 290
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	301 948	83	24
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	9 546	3	4

En €	Bases nettes de CFE	Repères - 2018	
		Commune	Strate nationale En € / hab
	2018		
Imposées au profit de la commune	739 318	204	539
Imposées au profit du GFP à fiscalité additionnelle ou ZAE (hors zone)	741 302	205	539
Imposées au profit du GFP à FPU ou ZAE/TPE (en zone)	0	0	12

En €	Bases de taxe d'enlèvement des ordures ménagères imposées	Repères - 2018	
		Commune	Strate nationale En € / hab
	2018		
Imposées au profit de la commune seule	0	0	805
Imposées au profit du GFP compétent	2 551 199	705	

En 2018, les bases moyennes par habitant au niveau local sont inférieures aux moyennes nationales, sauf pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties :

- TH (3 M€) : 826 €/h, soit – 33,7 % ;
- TFB (2,4 M€) : 659 €/h, soit – 48,9 % ;
- TFNB (0,03 M€) : 83 €/h, soit + 246 % ;
- CFE (0,7 M€) : 331 €/h, soit – 62 %.

► La politique d'abattement de taxe d'habitation

La taxe d'habitation a pour base la valeur locative cadastrale des logements et de leurs dépendances.

Le conseil municipal peut voter des abattements en faveur de certaines catégories de redevables, qui viennent réduire la valeur locative des logements affectés à l'habitation principale : un abattement obligatoire pour charges de famille, dont le taux peut être modulé en fonction d'une fourchette légale, et trois abattements facultatifs à la base (le premier général, le deuxième en faveur des personnes dont le revenu fiscal de référence n'excède pas certaines limites et le troisième en faveur des personnes handicapées).

Ces abattements, récapitulés dans le tableau suivant, sont décidés par la commune et diminuent donc la base d'imposition

Réductions de bases TH décidées sur délibération par la commune

2018	Taux d'abattement appliqué	Date de la délibération	Montant des bases exonérées sur délibération (en €)
Abattements obligatoires			
Abattements «personnes à charges» (PAC) rangs 1 et 2 (cas général) sur délibération de la commune (1)	10,0 %	NON VOTÉ	
Abattements «personnes à charges» (PAC) rangs 3 et + (cas général) sur délibération de la commune (2)	15,0 %	NON VOTÉ	
Abattements «personnes à charges» (PAC) rangs 1 et 2 (ancienne contribution mobilière de 1973) sur délibération de la commune		NON VOTÉ	
Abattements «personnes à charges» (PAC) rangs 3 et + (ancienne contribution mobilière de 1973) sur délibération de la commune		NON VOTÉ	
Abattements facultatifs			
Abattement général à la base de la commune	15,0 %	27/06/80	430 971
Abattement spécial à la base de la commune	0,0 %	NON VOTÉ	
Abattement spécial handicapés à la base	0,0 %	NON VOTÉ	
Total des abattements en TH sur délibération			430 971

(1) Taux minimum légal : 10 % en métropole et 5 % dans les DOM.

(2) Taux minimum légal : 15 % en métropole et 5 % dans les DOM.

En €	Valeur locative moyenne des locaux d'habitation	Repères - 2018	
		2018	Strate nationale
Valeur locative moyenne		2 147	2 882

Taxe d'habitation sur les logements vacants

2018	Taux de majoration voté	Date de délibération	Bases remises à imposition en 2018 (en €)	VL des résidences secondaires susceptibles de majoration
Taxe d'habitation - Majoration des résidences secondaires	0,00 %	NON VOTÉ		0
Base taxable THLV de la commune	NON VOTÉ	NON VOTÉ	0	

La commune a délibéré le 27 juin 1980 instituant un abattement général à la base de 15 %, réduisant les bases de taxe d'habitation de 0,43 M€, soit un produit potentiel de 0,09 M€).

En 2018, les bases de TH imposées s'élèvent à 3 M€.

La commune n'a pas délibéré pour imposer à la TH, les logements vacants depuis plus de deux ans (article 1407 bis du Code Général des Impôts – CGI). Par délibération du 18 septembre 2018, la commune a institué cet assujettissement à la THLV. Cette délibération est applicable à compter du 1er janvier 2019.

La valeur locative moyenne de la commune s'établit à 2 147 € en 2018, contre 2 860 € pour la strate nationale. Cette notion correspond à la moyenne des valeurs locatives pour l'ensemble des locaux d'habitation de la commune, étant précisé que la valeur locative se définit comme le loyer annuel théorique d'un immeuble bâti s'il était loué dans les conditions normales du marché en 1970.

► La politique d'exonérations et d'abattements de taxe foncière des propriétés bâties et non bâties et de TEOM.

Des exonérations temporaires, dégrèvements et abattements peuvent également être décidés par délibération, sous certaines conditions, et viennent réduire la base d'imposition à la taxe foncière, à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou à la TEOM.

En € **Réductions et majorations de bases de TFB décidées sur délibération par la commune**

2018	Montant des bases exonérées sur délibération	Exonérations de droit pouvant être supprimées sur délibération
Total bases TFB exonérées	0	11 620
Exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0	
Exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0	
Exonérations en faveur de la protection et de l'environnement	0	
Exonérations en faveur de certaines activités	0	
Exonérations en faveur de certains logements	0	

A ce jour, la commune n'a pas pris de délibération impactant les bases d'imposition de taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle peut délibérer pour la suppression de l'exonération de droit de 2 ans sur les constructions neuves, reconstructions et additions de construction (art. 1383 du CGI). En 2018, les bases temporairement exonérées au titre de cette exonération s'élèvent à 11 620 € (dont 4 474 € reviennent à l'imposition en 2019 ; 10 935 € exonérés en 2019), soit un produit théorique de 2 331 €.

Bien sûr, la suppression de cette exonération peut être un frein à l'installation de nouvelles constructions, sources de futures recettes fiscales pérennes.

En 2018, les bases nettes de taxe foncière sur les propriétés bâties imposées s'élèvent à 2,4 M€.

Par délibération du 18 septembre 2018, la commune a institué une exonération de 2 ans pour les créations ou reprises d'entreprises. Cette délibération est applicable à compter du 1er janvier 2019.

En matière de taxe foncière sur les propriétés non bâties, des exonérations temporaires peuvent être votées, visant des terrains dont les semis ou les plantations sont spécifiques (pour exemple : oliviers, arbres truffiers, noyers ;...). Des dégrèvements de la taxe foncière sur les propriétés non bâties peuvent aussi être accordés, sous certaines conditions, aux jeunes agriculteurs.

En €		Les exonérations de TEOM	
	2018	Montant des bases exonérées sur délibération	
Total bases TEOM exonérées sur délibération		0	

En €		Réductions de bases de TFNB sur délibération par la commune	
	2018	Montant des bases exonérées	
Total bases FNB exonérées sur délibération		0	

Les dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties				
	2018	Date de la délibération	Durée du dégrèvement accordée en année(s)	Montant du dégrèvement
Dégrèvement jeunes agriculteurs (part collectivité)		NON VOTÉ		

Il n'y a pas de délibération prise en matière de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

En 2018, les bases nettes de taxe foncière sur les propriétés non bâties imposées s'élèvent à 0,3 M€.

Par délibération du 18 septembre 2018, la commune a institué le dégrèvement accordé aux jeunes agriculteurs pour une durée de 5 ans. Cette délibération est applicable à compter du 1er janvier 2019.

► La politique fiscale concernant les entreprises

L'étude précédente des bases imposées en matière de fiscalité des « professionnels » permet de mettre en avant le paysage fiscal et les marges de manoeuvre de la commune à l'égard de cette catégorie de contribuables. Cette possibilité d'action dépend principalement du régime fiscal de la commune et de son appartenance à un groupement.

La collectivité dispose notamment d'une possibilité d'action sur la base minimum de CFE et sur les exonérations concernant

En € **Les exonérations de CFE**

2018	CFE et CVAE exonérées sur délibération(s)		Exonération de CFE et CVAE de droit pouvant être supprimées sur délibérations	
	Base de CFE	Base de CVAE	Base de CFE	Base de CVAE
Total bases CFE exonérées	1 984	0	4 878	58
Exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	1 984			
Exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0			
Exonérations en faveur de la protection et de l'environnement	0			
Exonérations en faveur de certaines activités	0			
Exonérations en faveur de certaines installations	0			

Modification des règles de répartition de la CVAE (communes membres d'un GFP à fiscalité additionnelle)

2018	Date de la délibération	% pour la commune	% pour le groupement
Modification des règles de répartition de la CVAE (1)	NON VOTÉ		

(1) Communes membres d'un GFP à fiscalité additionnelle

En matière de contribution économique territoriale, il existe peu des marges de manoeuvre pour la commune.

En 2018, 1 984 € de bases de cotisation foncière des entreprises sont exonérées au titre de l'article 1464 B du CGI (2 entreprises nouvelles concernées). Lors du renouvellement des délibérations applicables sur le territoire de la commune nouvelle votées en septembre 2018, cette exonération n'a pas été reconduite. Par délibération du 11 juin 2019, cette exonération sera de nouveau appliquée sur le territoire communal à compter du 1er janvier 2020.

Par ailleurs, le groupement a la possibilité de délibérer pour supprimer 4 878 € de bases CFE exonérées de droit, correspondant à des exonérations « zones de revitalisation rurale » (ZRR) (1 établissement pour création et 1 autre pour extension d'activités) (article 1465 I du CGI). (informations détaillées issues de l'état 1081 B CFE de 2018)

En 2018, les bases nettes de cotisation foncière des entreprises imposées s'élèvent à 0,74 M€.

► La politique de taux

Les taux d'imposition des quatre taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, cotisation foncière des entreprises) ne peuvent être votés indépendamment les uns des autres. Ces règles de liens visent à répartir les évolutions de taux entre les différentes catégories de contribuables.

	Taux des impôts locaux votés par la commune			Repères - 2018
	2016	2017	2018	Strate nationale
Taux TH et THLV	0,00 %	20,48 %	20,48 %	17,46 %
Taux FB	0,00 %	19,85 %	20,06 %	15,78 %
Taux FNB	0,00 %	21,72 %	21,73 %	49,39 %
Taux fixe TAFNB	0,00 %	22,28 %	22,28 %	38,00 %
Taux CFE	0,00 %	14,66 %	14,71 %	19,26 %

Il y a une erreur de retranscription dans le tableau ci-dessus.

Les taux n'évoluent pas sur la période étudiée, ni en 2019. Ils sont en cours d'intégration fiscale progressive pour la TFNB et la CFE. Les taux votés sont 20,48 % en TH, 19,85 % en TFB, 21,71 % en TFNB et 14,89 % en CFE.

Les taux de TH et de TFB sont supérieurs aux taux moyens nationaux (+ 3,02 points, + 17 % ; + 4,04 points, + 26 %), contrairement aux taux de TFNB et de CFE (- 27,68 points, - 56 % ; -4,37 points, - 23 %).

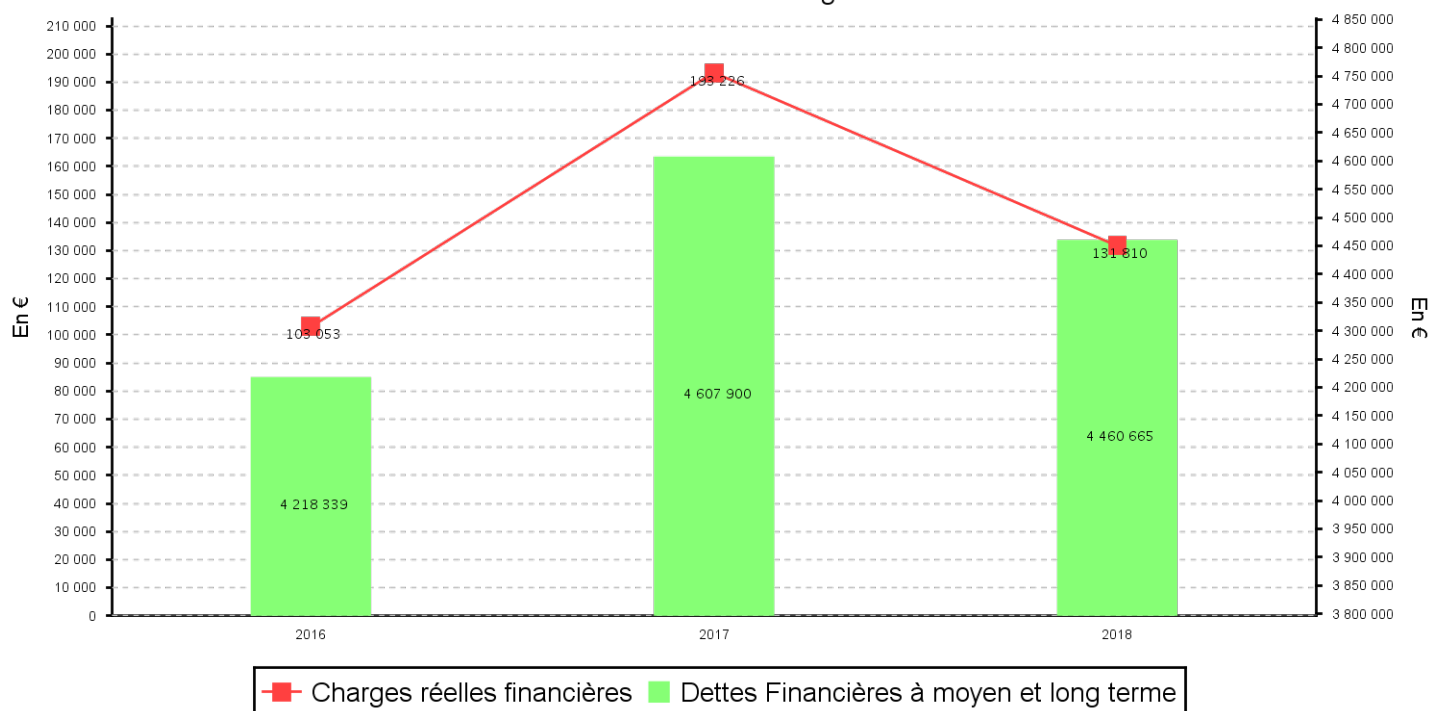
Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF) qui permet de mesurer la pression fiscale exercée par les communes membres et le groupement, par rapport à la pression fiscale moyenne nationale, est de 1,08 en 2018.

Un ratio supérieur à 1 signifie que la pression fiscale est supérieure à la moyenne.

Par ailleurs, le coefficient d'intégration fiscale (CIF) est à 1,071783, contre 1,006579 pour la strate. Le CIF permet de mesurer l'intégration d'une commune au travers du rapport entre la fiscalité qu'elle lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par elle et la communauté de communes. Utilisé dans le calcul de la DGF, cet indicateur mesure la part des compétences exercées au niveau du groupement. Plus le rapport est élevé, plus l'intégration fiscale est considérée importante.

3.1.2 / ANALYSE DE L'ENDETTEMENT

Évolution des dettes et des charges financières



L'encours de la dette au 31 décembre 2018 s'établit à 4,46 M€, réduit de 3,2 % par rapport à 2017 (+ 9 % en 2017), malgré la contraction d'un prêt relais de 0,14 M€, destiné à la construction du bâtiment périscolaire.

Il représente une dette de 1 231 €/h, supérieure de 44 % à la dette de la strate (852 €/h).

Fin 2018, l'endettement bancaire communal est constitué de 30 prêts, dont les 3 plus importants représentent 39 % de l'encours :

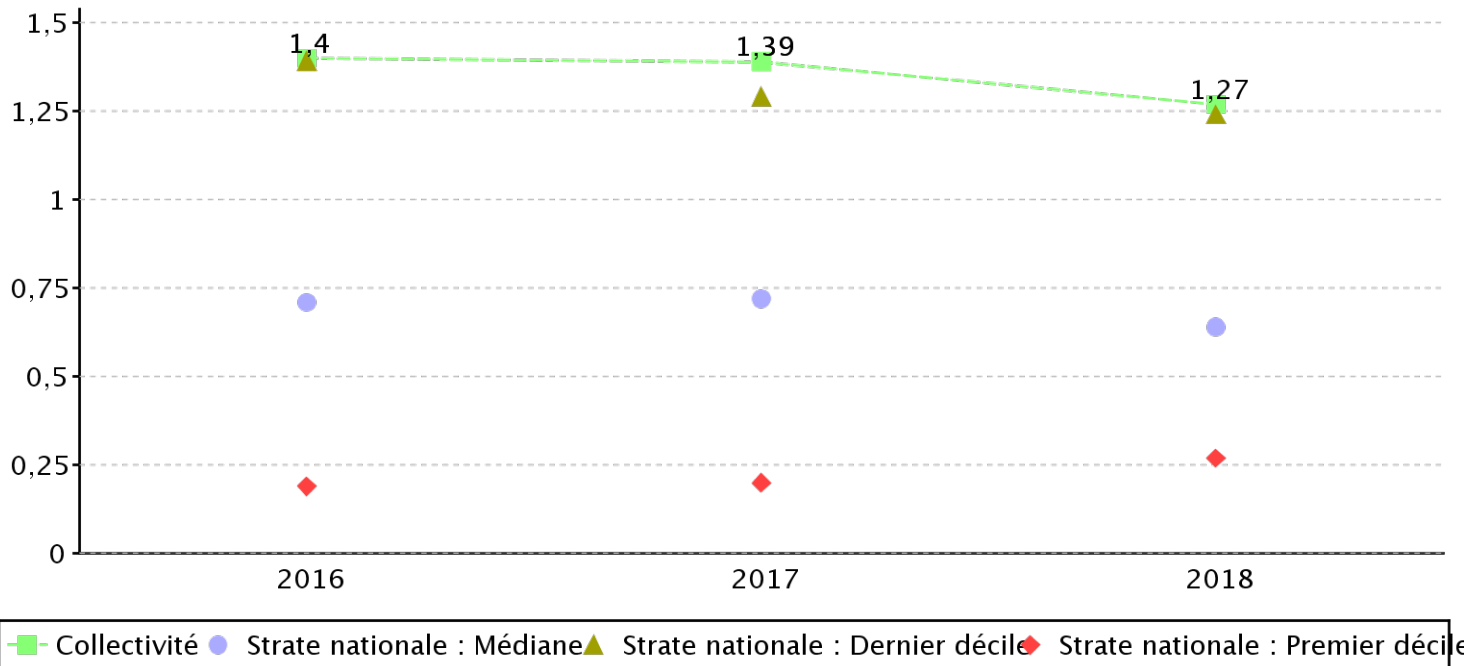
- prêt de 2016 – Caisse d'Epargne – 20 ans à 2,23 %, restant dû 0,55 M€ sur 0,66 M€,
- prêt de 2016 – Caisse d'Epargne – 20 ans à 2,58 %, restant dû 1,08 M€ sur 1,75 M€,
- prêt de 2017 – Crédit Agricole – 15 ans à 1,47 %, restant dû 0,7 M€.

A ce jour, la commune est endettée jusqu'en 2036.

Les charges financières (0,13 M€) baissent de 31,8 % en 2018, représentant à présent une charge de 36 €/h (25 €/h pour la strate nationale). Leur évolution sur la période est dépendante de la comptabilisation ou non des ICNE.

En 2018, les charges d'intérêts représentent 31,5 % des échéances payées.

Ratio d'endettement
En année(s) de produits réels de fonctionnement



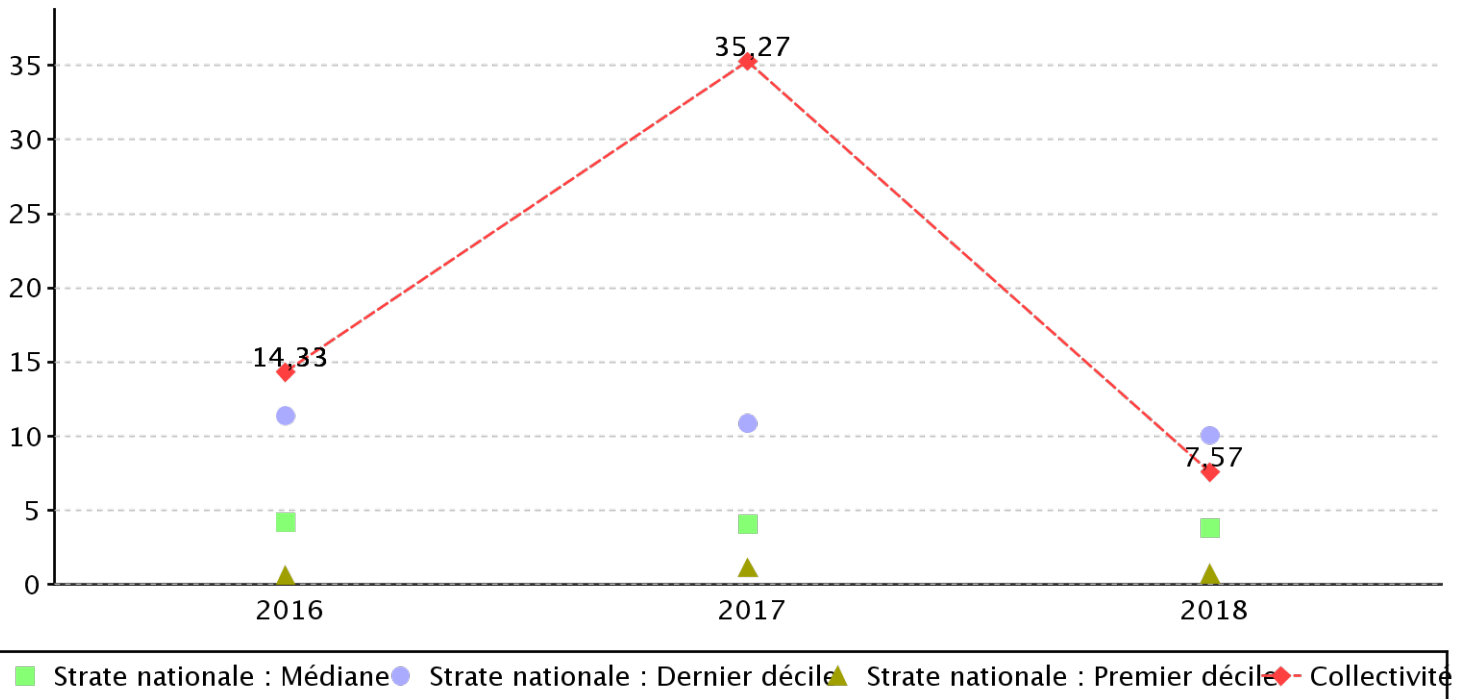
Le ratio d'endettement permet d'apprécier la solvabilité de la collectivité, à savoir sa capacité à rembourser ses dettes financières à partir de ses produits de fonctionnement.

En 2018, le ratio d'endettement, qui correspond au poids de l'encours comparativement aux produits de fonctionnement et qui permet de déterminer le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour solder l'intégralité de sa dette en employant la totalité de ses produits, est à 1,27.

Il est à son niveau le moins dégradé sur la période. Le ratio d'endettement de la commune la situe dans le dernier décile avec un ratio environ 2 fois supérieur à la moyenne nationale. La commune se trouve donc dans les 10 % de collectivités les moins bien classées.

Il faut donc 1 an 3 mois de produits de fonctionnement pour rembourser intégralement la dette.

Capacité de désendettement (en année de CAF brute)



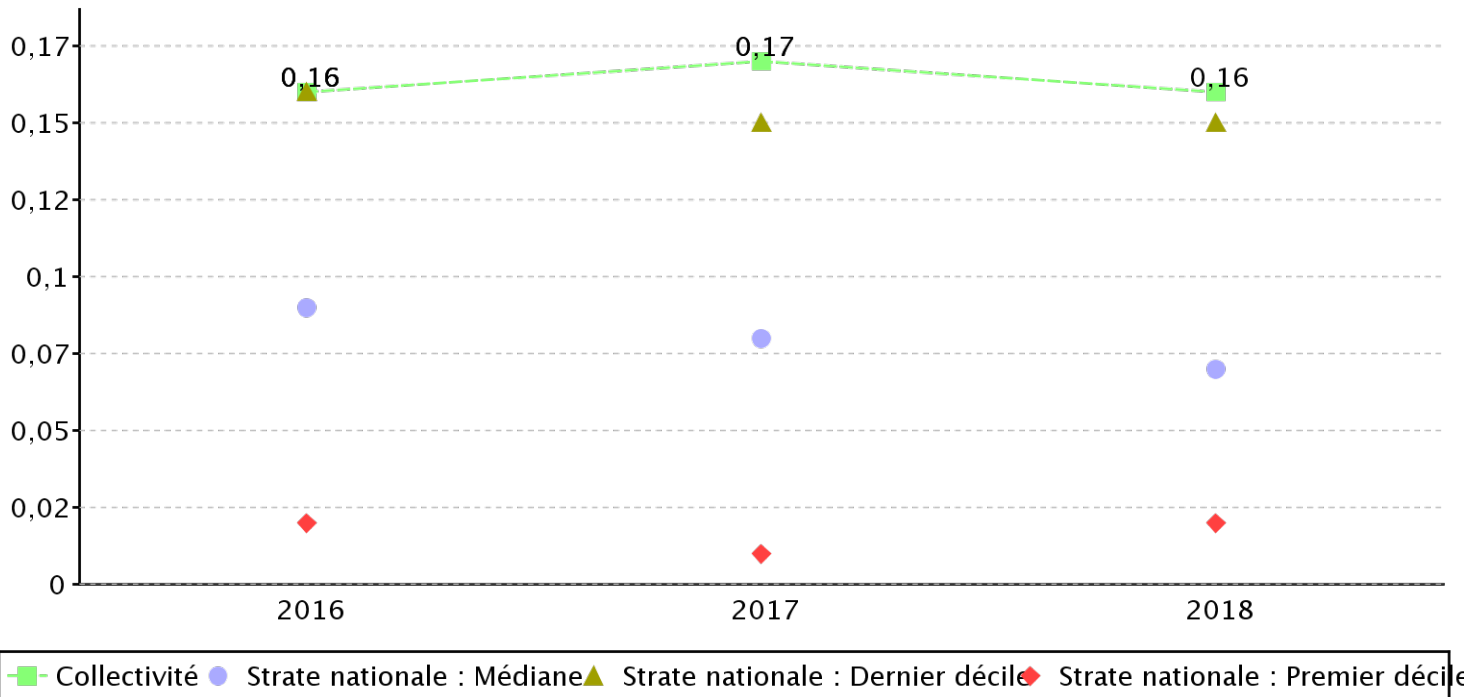
Le ratio de désendettement correspond à la « durée apparente de la dette », qui est le rapport entre l'encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre 2018 et la CAF brute.

En 2018, la capacité de désendettement (7,57) passe en dessous du dernier décile des 10 % de collectivités les moins bien classées, se rapprochant de la moyenne nationale (4,04) pour un endettement nettement supérieur.

L'amélioration du ratio est directement due à la forte progression de la CAF brute.

Entre 6 et 9 ans, cela signifie que la commune a un endettement élevé à résorber. En 2017, ayant une CAF brute nettement inférieure, la commune se situait en zone rouge sur la grille de Klopfer (au-delà de 12 ans).

Ratio d'indépendance financière



Le ratio d'indépendance financière mesure le poids de l'endettement dans l'ensemble des ressources stables ou capitaux permanents (passif, haut de bilan). Contrairement à ce que pourrait laisser penser son appellation, il mesure en fait le taux de dépendance financière.

Ce ratio est stable sur la période, étant de 0,16. Cela signifie que 16 % des ressources stables sont de l'endettement, contre 6,5 % pour la strate nationale.

Pour les 3 années étudiées, la commune se situe dans le dernier décile, soit parmi les 10 % de collectivités les moins bien classées. Sa dépendance financière est donc très forte, comparées à celles des autres communes de la strate.

► Le coefficient d'autofinancement courant

Le coefficient d'autofinancement courant mesure l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes.

	Le coefficient d'autofinancement courant			Repères - 2018
	2016	2017	2018	Strate nationale
Coefficient d'autofinancement courant	0,96	1,04	0,91	0,90

Le coefficient d'autofinancement courant (CAC) permet de mesurer la marge de manœuvre dont dispose la collectivité pour autofinancer ses investissements une fois le remboursement de ses charges de fonctionnement et le remboursement en capital de la dette assurés.

Un ratio supérieur à 1 signifie que la collectivité ne peut plus autofinancer ses investissements, les produits de fonctionnement ne suffisant plus à couvrir les charges courantes et la dette. Plus le coefficient se rapproche de 0, plus la collectivité dégage de financement à affecter à l'investissement.

Ce coefficient s'améliore en 2018, étant de 0,91.

Le coefficient d'autofinancement courant est identique à la moyenne et laisse peu de marges de manœuvre sur l'endettement et le financement de nouveaux équipements.

3.2/ OPTIMISATION DES DÉPENSES

Il est important que la commune d'Aix-Villemaur-Pâlis essaie de dégager un autofinancement suffisant, durablement dans le temps et non épisodiquement, lui permettant de couvrir l'intégralité du remboursement de ses dettes et de financer en partie, voire la totalité de ses dépenses d'équipement. Elle doit limiter le recours à l'emprunt. Ainsi, son endettement pourrait revenir à un niveau plus raisonnable.

En 2018, ce dernier reste nettement supérieur à celui des autres collectivités de la strate de comparaison.

Au budget 2019, il n'est pas prévu de recettes provenant de l'emprunt.

3.2.1 / EN FONCTIONNEMENT

La commune doit respecter une « permanence des méthodes » : il est observé une comptabilisation irrégulière des ICNE voir page 23) en fin ou début d'exercice. A défaut, l'analyse des charges financières est faussée et ne reflète donc pas fidèlement la situation financière.

Afin de pouvoir dégager davantage de capacité d'autofinancement, il pourrait être envisagé une révision ou une optimisation de certaines charges réelles, notamment le poids des subventions versées à la Ligue de l'Enseignement qui représentent 21,8 % des charges réelles de fonctionnement communales en 2018 ou certaines charges courantes comme l'énergie ou les prestations de services. Dans cette même optique d'optimisation et d'économie, la commune pourrait se rapprocher de communes voisines ou de la communauté de communes, pour développer une politique d'achats groupés dans divers secteurs.

Quant aux charges financières, celles-ci devraient naturellement se réduire peu à peu, en l'absence de nouvel emprunt souscrit.

De manière plus générale, il est important que le niveau des dépenses de fonctionnement soit maîtrisé, car près d'un dixième des recettes de fonctionnement dépend des ventes de coupes de bois, source de revenus non pérenne. Cette ressource doit contribuer à l'accroissement des réserves de la commune, moyen de financement des futurs investissements.

3.2.2 / EN INVESTISSEMENT

La commune d'Aix-Villemaur-Pâlis doit maîtriser son endettement, qui est déjà nettement supérieur à celui des autres communes de la strate. Ainsi, si elle souhaite maintenir ses projets d'équipement, elle doit privilégier le financement de ces derniers par ses fonds propres ou, le cas échéant, étaler leur réalisation dans le temps et donc apprécier le caractère prioritaire. Il est important également que ce soit analysé l'impact de ces nouveaux investissements sur les futures dépenses de fonctionnement.

Depuis sa création en 2016, la commune nouvelle a emprunté 2,08 M€ et financé 3 M€ de dépenses d'équipement. Après une réduction de 79 % du montant des emprunts de l'exercice en 2018, elle n'a pas budgétisé de nouvel emprunt en 2019.

3.3 / FACTEURS DE RISQUES EXTERNES

Les risques externes qui peuvent exister, dépendent des engagements externes de la commune.

LEXIQUE

Actif

À l'actif du bilan sont inscrits l'ensemble des biens du patrimoine (immobilisations pour leur valeur historique) ainsi que l'ensemble des éléments n'ayant pas vocation à y rester de manière durable (stocks, créances, trésorerie). L'actif immobilisé brut représente l'ensemble des immobilisations inscrites au bilan fonctionnel pour une durée supérieure à un an (dépenses d'équipement, titres de participations, opérations pour comptes de tiers). L'actif circulant désigne les stocks et créances qui se renouvellent au cours de l'exercice.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Autofinancement

(voir Capacité d'autofinancement)

Bases nettes

En ce qui concerne les « taxes ménages » à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les bases nettes imposées sur le territoire communal au profit de la commune s'entendent déduction faite des éventuelles réductions de bases accordées sur délibération par la commune ou décidées par l'État.

Besoin en Fonds de Roulement (BFR)

Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs, État). Une créance crée un besoin de financement. La collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. A l'inverse, une dette génère une ressource. Dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource. En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées.

Bilan

Le bilan présente la situation patrimoniale de la collectivité à la date de clôture de l'exercice. Pour l'analyse financière, certaines rubriques du bilan sont reclassées afin de faire ressortir les grandeurs caractérisant la structure financière de la collectivité et d'apprécier son équilibre financier global.

Le bilan se présente sur deux colonnes: une colonne actif et une colonne passif. Il se découpe en trois grandes masses permettant de calculer trois grandeurs caractéristiques: les biens et financements à long terme (utilisés pour le calcul du fonds de roulement), l'ensemble des droits et obligations à court terme de la collectivité (calcul du besoin en fonds de roulement) et enfin la trésorerie dans son acception la plus large.

Capacité d'AutoFinancement Brute (C.A.F Brute)

Elle représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement.

En section de fonctionnement, les calculs sont opérés selon l'optique « Crédit net » ou « Débit net » ce qui signifie respectivement « Crédit – Débit » ou « Débit – Crédit ». Les données tiennent alors compte des annulations de titres ou de mandats de l'exercice et des comptes de terminaison 9, à valeur soustractive. Par exemple, le débit net du compte 60 comprend le débit des comptes 601 à 608, moins le crédit de ces mêmes comptes (pour les annulations de mandats), moins le crédit du compte 609 (qui réduit le montant au débit du 60) et plus le débit de ce même compte (pour les annulations de titres portant sur le 609).

La CAF permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

Capitaux et assimilés

Ce sont les fonds à disposition de la commune à long terme hors dettes financières (dotations, réserves, résultat de l'exercice, subventions d'investissement, opérations pour comptes de tiers...).

Charges de fonctionnement réelles

En analyse financière M14, les charges réelles correspondent à des charges de fonctionnement qui donnent lieu ou donneront lieu à décaissement. Il s'agit des débits nets des comptes 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67 (sauf 675 et 676).

Compensations

Allocations versées par l'État aux collectivités locales pour compenser des pertes de recettes fiscales entraînées par les exonérations et allègements de bases décidées par voie législative.

Contribution Économique Territoriale (CET)

Elle est composée d'une Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et d'une Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises. Elle a été créée en 2010 en remplacement de la taxe professionnelle.

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Impôt direct perçu à partir de 2011 exclusivement au profit des communes et des EPCI. Elle est due chaque année par les personnes physiques ou morales ou par les sociétés non dotées de la personnalité morale qui exercent en France, à titre habituel, une activité professionnelle non salariée.

Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

Impôt direct perçu à partir de 2011 au profit de toutes les collectivités territoriales. Elle s'applique aux entreprises entrant dans le champ d'application de la cotisation foncière des entreprises et dont le chiffre d'affaires excède 152 500 €. Le produit de la CVAE est ensuite réparti à hauteur de 26,5 % pour le secteur communal, 48,5% pour les départements et 25 % pour les régions.

Décile

Le décile permet en statistique de diviser un ensemble de données, triées selon une relation d'ordre, en 10 parts égales, de sorte que chaque partie représente 1/10 de l'échantillon de population.

Dans cette trame, la collectivité est comparée à des collectivités de la même strate nationale d'appartenance.

Dépenses d'équipement

Il s'agit des débits des comptes 20, 21 et 23 – Crédits des comptes 237, 238. Figurent ici tous les équipements qui s'ajoutent ou retournent dans le patrimoine mobilier et immobilier de la commune : acquisitions et travaux nouveaux, retour de biens affectés, concédés...

Dotations de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)

Versements de l'État mis en place en 2011 pour compenser la perte nette globale de ressources fiscales de chaque catégorie de collectivités résultant de la réforme fiscale (suppression de la taxe professionnelle). Pour chaque catégorie de collectivités, le panier de ressources 2010 avant réforme (y compris la compensation relais de la TP) est comparé au panier de ressources 2010 après réforme, ce qui permet de déterminer les collectivités « gagnantes » et « perdantes ».

Excédent Brut de Fonctionnement (EBF)

Il correspond à l'excédent des produits courants sur les charges courantes. C'est la ressource fondamentale de la commune indépendante des produits et charges financières et exceptionnelles. Il correspond au crédit net des comptes (70, 71, 72, 73, 74, 75) - Débit net des comptes (60, 61, 62, 63, 64, 65).

Financement disponible

Il représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes financières.

Fonds Nationaux de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)

Mis en place en 2011, l'objectif est de neutraliser les effets négatifs ou positifs de la réforme fiscale portant suppression de la taxe professionnelle pour chaque collectivité à l'intérieur d'une même catégorie.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions d'investissements, les amortissements et provisions, les dettes financières à moyen long terme) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

Médiane

En statistique, la médiane correspond à la valeur qui permet de couper un ensemble des valeurs en deux parties égales. Dans cette trame, la collectivité est comparée à des collectivités de la même strate nationale d'appartenance.

Potentiel Financier

Le potentiel financier correspond au produit fiscal potentiel d'une commune majorée des dotations forfaitaires perçues par celle-ci. Utilisé notamment pour la répartition des dotations de péréquation versées par l'État aux communes, il permet d'apprécier la richesse d'une commune sur la base des taux moyens nationaux appliqués. Pour de plus amples informations, se référer au site « collectivite-locales.gouv.fr ».

Produits de fonctionnement réels

En analyse financière M14, les produits réels correspondent à des produits de fonctionnement (hors cession d'actifs) qui donnent lieu ou donneront lieu à encaissement. Il s'agit des crédits nets des comptes 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77 (sauf 775, 776, 777) et 79.

Résultat de fonctionnement ou résultat comptable

Différence entre le total des titres et le total des mandats émis en classes 7 et 6 de la section de fonctionnement.

Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)

Impôt direct perçu depuis 2011 au profit des communes et de leurs groupements qui correspond au transfert des parts départementale et régionale du foncier non bâti vers le secteur communal. Le taux de cette taxe est figé. Le produit de cette taxe ne peut donc évoluer qu'en fonction de l'évolution des bases.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Impôt direct facultatif, additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle est due par tout propriétaire d'une propriété imposable à la taxe foncière sur les propriétés bâties dans une zone où les déchets sont collectés. Les bases de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sont indiquées pour leurs montants nets (c'est-à-dire après réductions éventuelles suite à délibérations).

Taxe d'Habitation (TH)

Impôt direct perçu depuis 2011 uniquement au profit des communes et de leurs groupements. Elle est due par l'occupant au 1er janvier de l'année d'imposition d'un immeuble affecté à l'habitation, que ce soit à titre de résidence secondaire ou de résidence principale, et quelle que soit sa qualité (propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit).

Elle est calculée à partir de la valeur locative cadastrale, qui correspond au loyer annuel théorique que pourrait produire un immeuble bâti ou non bâti, s'il était loué dans des conditions normales.

Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB)

Impôt direct perçu depuis 2011 au profit des communes, de leurs groupements et des départements. Elle est due par le propriétaire d'immeuble au 1er janvier de l'année d'imposition. La taxe est assise sur la valeur locative cadastrale de la propriété diminuée d'un abattement forfaitaire de 50 %.

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)

Impôt direct perçu depuis 2011 au profit des communes et de leurs groupements. Elle est due par le propriétaire du terrain au 1er janvier de l'année d'imposition. La taxe est assise sur la valeur locative cadastrale de la propriété diminuée d'un abattement forfaitaire de 20 %.

Trésorerie

C'est l'ensemble des liquidités disponibles en caisse ou au compte au Trésor et des valeurs mobilières de placement.

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Règle de calcul de l'effet taux et de l'effet base

L'effet base et l'effet taux permettent de comprendre l'origine des produits de fiscalité entre 2 années consécutives.

Effet taux

Cette donnée retrace la variation du produit de fiscalité due aux **évolutions des taux décidés par la collectivité**.

Elle est calculée en multipliant le différentiel de taux de 2 années par la base de l'année précédente.

$$\text{Formule} = [\text{Taux}(N) - \text{Taux}(N-1)] * \text{Base}(N-1)$$

Effet base

Cette donnée retrace la variation du produit de fiscalité due aux **évolutions des bases de la collectivité**.

Elle est obtenue en multipliant le différentiel de base de 2 années par le taux de l'année considérée.

$$\text{Formule} = [\text{Base}(N) - \text{Base}(N-1)] * \text{Taux}(N)$$

Deux données permettent d'expliquer l'effet base : l'effet base nominale et l'effet base physique.

L'effet base nominale

Cette donnée retrace le montant d' « effet base » dû au coefficient annuel de revalorisation décidé en loi de finance.

$$\text{Formule} = \text{Taux}(N) * [\text{Base}(N-1)] * [(\text{Coefficient de } N) - 1]$$

L'effet base physique

Cette donnée retrace le montant d' « effet base » dû à l'évolution réelle des bases physiques.

$$\text{Formule} = \text{Taux de } N * [(\text{Base de } N) - (\text{Base de } N-1)] - \{(\text{Base de } N-1) * [(\text{CCEF de } N) - 1]\}$$

Strates de référence

Les données de la commune sont rapprochées de celle d'une des 31 strates de références pour lesquelles sont calculées des valeurs départementales, régionales ou nationales.

S'agissant des communes appartenant à un groupement à fiscalité additionnelle " 4 taxes " avec ou sans fiscalité professionnelle de zone / éolienne :

- ▶ Communes de moins de 250 habitants
- ▶ Communes de 250 à 499 habitants
- ▶ Communes de 500 à 1.999 habitants
- ▶ Communes de 2.000 à 3.499 habitants
- ▶ Communes de 3.500 à 4.999 habitants
- ▶ Communes de 5.000 à 9.999 habitants
- ▶ Communes de 10.000 à 19.999 habitants
- ▶ Communes de 20.000 à 49.999 habitants
- ▶ Communes de 50.000 à 99.999 habitants
- ▶ Communes de plus de 100.000 habitants

S'agissant des communes appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique :

- ▶ Communes de moins de 250 habitants
- ▶ Communes de 250 à 499 habitants
- ▶ Communes de 500 à 1.999 habitants
- ▶ Communes de 2.000 à 3.499 habitants
- ▶ Communes de 3.500 à 4.999 habitants
- ▶ Communes de 5.000 à 9.999 habitants
- ▶ Communes de 10.000 à 19.999 habitants
- ▶ Communes de 20.000 à 49.999 habitants
- ▶ Communes de 50.000 à 99.999 habitants
- ▶ Communes de plus de 100.000 habitants

S'agissant des communes n'appartenant pas à un GFP :

- ▶ Communes de moins de 250 habitants
- ▶ Communes de 250 à 499 habitants
- ▶ Communes de 500 à 1.999 habitants
- ▶ Communes de 2.000 à 3.499 habitants
- ▶ Communes de 3.500 à 4.999 habitants
- ▶ Communes de 5.000 à 9.999 habitants
- ▶ Communes de 10.000 à 19.999 habitants
- ▶ Communes de 20.000 à 49.999 habitants
- ▶ Communes de 50.000 à 99.999 habitants
- ▶ Communes de plus de 100.000 habitants

La ville de Paris est quant à elle dans une catégorie dédiée.

En €	EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT			Évolution	
	2016	2017	2018	2017 / 2018	2016 / 2018
Ressources fiscales	1 292 304	1 304 406	1 327 509	1,8 %	2,7 %
DGF	1 073 871	1 159 271	1 219 269	5,2 %	13,5 %
Autres dotations et participations	160 488	221 187	230 431	4,2 %	43,6 %
Attributions de péréquations et de compensations	93 981	97 014	95 692	-1,4 %	1,8 %
Autres produits courants	381 312	495 395	621 961	25,5 %	63,1 %
Charges de personnel	823 996	939 021	847 668	-9,7 %	2,9 %
Achats et charges externes	850 005	1 027 046	1 033 338	0,6 %	21,6 %
autres charges courantes de fonctionnement	896 048	984 141	885 519	-10,0 %	-1,2 %
Impôts et taxes	21 936	20 591	22 499	9,3 %	2,6 %
Excédent brut de fonctionnement	409 972	306 474	705 838	130,3 %	72,2 %

En €	TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION			Évolution	
	2016	2017	2018	2017 / 2018	2016 / 2018
Ressources fiscales	1 292 304	1 304 406	1 327 509	1,8 %	2,7 %
dont Impôts locaux	1 225 474	1 239 239	1 260 721	1,7 %	2,9 %
dont reversement de fiscalité des groupements	0	0	0	-	-
dont autres impôts et taxes	66 830	65 167	66 788	2,5 %	-0,1 %
Dotations et participations	1 328 340	1 477 473	1 545 392	4,6 %	16,3 %
dont DGF	1 073 871	1 159 271	1 219 269	5,2 %	13,5 %
dont attributions de péréquations et de compensations	93 981	97 014	95 692	-1,4 %	1,8 %
dont autres dotations et participations	160 488	221 187	230 431	4,2 %	43,6 %
Autres produits courants	381 312	495 395	621 961	25,5 %	63,1 %
dont produits des services du domaine	330 519	450 271	571 570	26,9 %	72,9 %
dont production stockée et travaux en régie	0	0	0	-	-
dont autres produits de gestion courante	50 794	45 124	50 391	11,7 %	-0,8 %
Produit de fonctionnement courant	3 001 957	3 277 273	3 494 862	6,6 %	16,4 %
Achats et charges externes	850 005	1 027 046	1 033 338	0,6 %	21,6 %
Charges de personnel	823 996	939 021	847 668	-9,7 %	2,9 %
Subventions, participations et contingents	739 370	832 629	728 574	-12,5 %	-1,5 %
Impôts et taxes	21 936	20 591	22 499	9,3 %	2,6 %
Autres charges de gestion courante	156 678	151 513	156 945	3,6 %	0,2 %
Charges de fonctionnement courant	2 591 985	2 970 799	2 789 024	-6,1 %	7,6 %
Excédent brut de fonctionnement	409 972	306 474	705 838	130,3 %	72,2 %
Reprises amortissements et provisions - Fonctionnement courant	0	0	58 929	-	-
Transferts de charges d'exploitation	0	0	0	-	-
Dotations aux amort et prov exploitation	39 621	80 258	54 676	-31,9 %	38,0 %
Résultat courant non financier	370 351	226 215	710 091	213,9 %	91,7 %
Produits financiers	0	0	0	-	-
Charges financières	103 053	193 226	131 810	-31,8 %	27,9 %
Résultat courant financier	-103 053	-193 226	-131 810	31,8 %	-27,9 %
Produits exceptionnels *	57 290	32 964	15 273	-53,7 %	-73,3 %
Charges exceptionnelles *	69 749	15 579	270	-98,3 %	-99,6 %
Résultat exceptionnel	-12 459	17 385	15 003	-13,7 %	-
Résultat de fonctionnement	254 839	50 374	593 284	1 077,8 %	132,8 %

* À compter de 2018 pour les M57, certains comptes de charges et de produits exceptionnels sont supprimés et sont incorporés dans d'autres comptes

En €	CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE			Évolution	
	2016	2017	2018	2017 / 2018	2016 / 2018
RESSOURCES FISCALES	1 292 304	1 304 406	1 327 509	1,8 %	2,7 %
Impôts locaux	1 225 474	1 239 239	1 260 721	1,7 %	2,9 %
Reversement de fiscalité des groupements	0	0	0	-	-
Autres impôts et taxes	66 830	65 167	66 788	2,5 %	-0,1 %
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 328 340	1 477 473	1 545 392	4,6 %	16,3 %
DGF	1 073 871	1 159 271	1 219 269	5,2 %	13,5 %
Attributions de péréquations et de compensations	93 981	97 014	95 692	-1,4 %	1,8 %
Autres dotations et participations	160 488	221 187	230 431	4,2 %	43,6 %
AUTRES PRODUITS RÉELS	385 150	528 359	637 234	20,6 %	65,5 %
Produits réels financiers	0	0	0	-	-
Produits réels exceptionnels *	3 838	32 964	15 273	-53,7 %	297,9 %
ventes et autres produits courants non financiers	381 312	495 395	621 961	25,5 %	63,1 %
dont produits des services du domaine	330 519	450 271	571 570	26,9 %	72,9 %
dont production stockée et travaux en régie	0	0	0	-	-
dont autres produits de gestion courante	50 794	45 124	50 391	11,7 %	-0,8 %
PRODUITS RÉELS DE FONCTIONNEMENT	3 005 794	3 310 237	3 510 136	6,0 %	16,8 %
CHARGES DE PERSONNEL	823 996	939 021	847 668	-9,7 %	2,9 %
Rémunération du personnel et charges sociales	802 343	917 766	831 952	-9,4 %	3,7 %
Personnel extérieur à la collectivité	7 126	5 166	0	-100,0 %	-100,0 %
Impôt, taxes et versements assimilés sur rémunérations	14 527	16 089	15 716	-2,3 %	8,2 %
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS	739 370	832 629	728 574	-12,5 %	-1,5 %
Contingents et participations obligatoires	207 845	95 487	107 763	12,9 %	-48,2 %
Subventions de fonctionnement versées	531 525	737 142	620 811	-15,8 %	16,8 %
CHARGES RÉELLES FINANCIÈRES	103 053	193 226	131 810	-31,8 %	27,9 %
Charges d'intérêts	103 053	193 226	131 810	-31,8 %	27,9 %
Autres charges financières	0	0	0	-	-
AUTRES CHARGES RÉELLES	1 044 915	1 214 729	1 213 052	-0,1 %	16,1 %
Achats et variations de stocks	330 247	395 744	371 231	-6,2 %	12,4 %
Autres charges externes	519 758	631 301	662 107	4,9 %	27,4 %
Impôts et taxes	21 936	20 591	22 499	9,3 %	2,6 %
Autres charges de gestion courante	156 678	151 513	156 945	3,6 %	0,2 %
Charges réelles exceptionnelles *	16 296	15 579	270	-98,3 %	-98,3 %
CHARGES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	2 711 334	3 179 605	2 921 105	-8,1 %	7,7 %
CAF BRUTE	294 460	130 632	589 031	350,9 %	100,0 %
Autres produits non réels	53 452	0	58 929	-	10,2 %
Autres charges non réelles	93 073	80 258	54 676	-31,9 %	-41,3 %
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	254 839	50 374	593 284	1 077,8 %	132,8 %

* À compter de 2018 pour les M57, certains comptes de charges et de produits exceptionnels sont supprimés et sont incorporés dans d'autres comptes

En €	CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE			Évolution	
	2016	2017	2018	2017 / 2018	2016 / 2018
EXCÉDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT	409 972	306 474	705 838	130,3 %	72,2 %
Transferts de charges d'exploitation	0	0	0	-	-
Produits réels financiers	0	0	0	-	-
Charges réelles financières	103 053	193 226	131 810	-31,8 %	27,9 %
Produits réels exceptionnels *	3 838	32 964	15 273	-53,7 %	297,9 %
Charges réelles exceptionnelles *	16 296	15 579	270	-98,3 %	-98,3 %
CAF BRUTE	294 460	130 632	589 031	350,9 %	100,0 %
Remboursement en capital des emprunts et dettes assimilées	188 851	270 439	287 235	6,2 %	52,1 %
Refinancement et remboursements temporaires	0	0	0	-	-
CAF NETTE	105 609	-139 807	301 796	-	185,8 %
Remboursement des autres dettes	0	0	0	-	-
CAF NETTE DES AUTRES DETTES	105 609	-139 807	301 796	-	185,8 %
Variation des ressources propres	580 273	509 909	406 381	-20,3 %	-30,0 %
dont fonds globalisé d'investissement	364 738	44 120	217 157	392,2 %	-40,5 %
dont autres fonds globalisés d'investissement	0	0	0	-	-
dont subventions et fonds d'investissement amortissables	0	334 416	114 849	-65,7 %	-
dont subventions et fonds d'investissement non amortissables	215 535	131 374	74 375	-43,4 %	-65,5 %
Produits de cession d'actifs	32 170	0	0	-	-100,0 %
FINANCEMENT PROPRE	718 052	370 103	708 177	91,3 %	-1,4 %
Autres ressources d'investissement	0	0	795 700	-	-
FINANCEMENT DISPONIBLE	718 052	370 103	1 503 877	306,3 %	109,4 %

* À compter de 2018 pour les M57, certains comptes de charges et de produits exceptionnels sont supprimés et sont incorporés dans d'autres comptes

En €	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS			Évolution	
	2016	2017	2018	2017 / 2018	2016 / 2018
Immobilisations incorporelles, corporelles et en cours	872 608	1 109 625	1 023 778	-7,7 %	17,3 %
Immobilisations affectées, concédées et mises à disposition	0	0	0	-	-
Mouvements sur immobilisations n'appartenant pas à la collectivité	0	0	0	-	-
Subventions d'équipement versées	179 028	1 800	29 250	1 525,0 %	-83,7 %
Participations et autres immobilisations	223 000	0	0	-	-100,0 %
Diminutions des fonds propres	0	216 974	10 929	-95,0 %	-
Charges à répartir	0	0	0	-	-
Remboursement des autres dettes	0	0	0	-	-
Remboursement en capital des emprunts et dettes assimilées	188 851	270 439	287 235	6,2 %	52,1 %
dont refinancement et remboursements temporaires	0	0	0	-	-
dont remboursement direct de l'exercice	188 851	270 439	287 235	6,2 %	52,1 %
VARIATION DES EMPLOIS STABLES D'INVESTISSEMENT	1 463 487	1 598 839	1 351 192	-15,5 %	-7,7 %
CAF BRUTE	294 460	130 632	589 031	350,9 %	100,0 %
Recettes affectées à l'investissement	215 535	465 790	189 224	-59,4 %	-12,2 %
Réductions d'immobilisations	32 170	0	748 064	-	2 225,3 %
Mise à disposition, retour de biens	0	0	47 636	-	-
Augmentation des fonds propres	364 738	44 120	217 157	392,2 %	-40,5 %
Dettes non financières	0	0	0	-	-
Emprunts de l'exercice	1 277 000	660 000	140 000	-78,8 %	-89,0 %
dont refinancement et remboursements temporaires	0	0	0	-	-
dont emprunts directs de l'exercice	1 277 000	660 000	140 000	-78,8 %	-89,0 %
VARIATION DES RESSOURCES STABLES D'INVESTISSEMENT	2 183 903	1 300 542	1 931 112	48,5 %	-11,6 %

En €	BILAN FONCTIONNEL			Évolution	
	2016	2017	2018	2017 / 2018	2016 / 2018
Capitaux propres	22 213 248	22 556 556	23 569 694	4,5 %	6,1 %
Amortissements et provisions	594 970	675 228	669 663	-0,8 %	12,6 %
Ressources propres	22 808 218	23 231 785	24 239 357	4,3 %	6,3 %
Dettes financières (emprunts bancaires et assimilés)	4 213 530	4 603 091	4 455 856	-3,2 %	5,8 %
Autres dettes financières	4 810	4 810	4 810	0,0 %	0,0 %
Dettes financières à moyen et long terme	4 218 340	4 607 901	4 460 666	-3,2 %	5,7 %
Ressources à moyen et long terme	27 026 557	27 839 685	28 700 022	3,1 %	6,2 %
Immobilisations d'exploitation	25 353 236	26 464 661	26 724 341	1,0 %	5,4 %
Immobilisations hors exploitation	820 187	820 187	820 187	0,0 %	0,0 %
Immobilisations financières	227 536	227 536	227 536	0,0 %	0,0 %
Autres actifs immobilisés, charges à répartir, prime de remb.	0	0	0	-	-
Actif brut immobilisé	26 400 960	27 512 385	27 772 065	0,9 %	5,2 %
FRNG	625 598	327 301	927 958	183,5 %	48,3 %
Stocks et en-cours	0	0	0	-	-
Redevables et comptes rattachés	145 025	222 172	231 961	4,4 %	59,9 %
Autres créances d'exploitation	0	0	195	-	-
Compte de rattachement des budgets annexes (SD)	0	18 006	0	-100,0 %	-
Compte de rattachement des CCAS (SD)	0	0	0	-	-
Compte de rattachement des caisses des écoles (SD)	0	0	0	-	-
Opérations pour le compte de tiers (SD)	0	0	0	-	-
Divers débiteurs	3 377	7 708	60	-99,2 %	-98,2 %
Opérations à classer ou à régulariser	0	0	0	-	-
Autres comptes transitoires (SD)	0	0	0	-	-
Actif circulant d'exploitation	148 402	247 886	232 216	-6,3 %	56,5 %
Dettes sur achats d'exploitation	0	0	0	-	-
Personnel et comptes rattachés	0	0	0	-	-
Dettes fiscales et sociales	23 316	14 429	38 432	166,4 %	64,8 %
Compte de rattachement des budgets annexes (SC)	292 611	147 741	581 993	293,9 %	98,9 %
Compte de rattachement des CCAS (SC)	0	0	0	-	-
Compte de rattachement des caisses des écoles (SC)	0	0	0	-	-
Opérations pour le compte de tiers (SC)	0	0	0	-	-
Créditeurs divers	286	36	374	938,9 %	30,8 %
Opérations à classer ou à régulariser – SC	1 263	1 023	665	-35,0 %	-47,3 %
Autres comptes transitoires (SC)	0	0	0	-	-
Passif circulant d'exploitation	317 475	163 230	621 464	280,7 %	95,8 %
Besoin en fonds de roulement d'exploitation	-169 073	84 656	-389 248	-	-130,2 %
Actif circulant hors exploitation	0	0	0	-	-
Autres dettes diverses	21 240	27 324	27 187	-0,5 %	28,0 %
Intérêts courus non échus	0	53 054	53 054	0,0 %	-
Passif circulant hors exploitation	21 240	80 378	80 241	-0,2 %	277,8 %
Besoin en fonds de roulement hors exploitation	-21 240	-80 378	-80 241	0,2 %	-277,8 %
Besoin en fonds de roulement	-190 313	4 278	-469 489	-	-146,7 %
Valeur mobilière de placement	0	0	0	-	-
Régies, avances et virements interne	1 000	0	0	-	-100,0 %
Trésorerie mobilisable	1 000	0	0	-	-100,0 %
Disponibilités	814 911	323 023	1 397 447	332,6 %	71,5 %
Crédits et ligne de trésorerie	0	0	0	-	-
Disponibilités nettes	814 911	323 023	1 397 447	332,6 %	71,5 %
TRESORERIE	815 911	323 023	1 397 447	332,6 %	71,3 %